

A fashion show runway scene. A model is walking from left to right on a light-colored wooden floor. She is wearing a long, olive-green coat with a thick, shaggy fur collar and a long, shaggy fur trim down the front. She is also wearing shiny, metallic-looking pants and high-heeled shoes. She is carrying a large, textured, light-colored handbag. The background is dark, and the lighting is focused on the model.

BARBARA BUI

Document de référence 2010

BARBARA BUI

SOMMAIRE

<u>Partie 1</u>	
Personnes assurant la responsabilité du document de référence	3
<u>Partie 2</u>	
Renseignements de caractère général	97
<u>Partie 3</u>	
Activité du groupe Barbara Bui	19
<u>Partie 4</u>	
Rapport de gestion 2010	29
<u>Partie 5</u>	
Patrimoine - Situation financière - Résultats	47
<u>Partie 6</u>	
Organes d'administration	99
<u>Partie 7</u>	
Table de concordance	117

PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1	Nom et fonction du responsable du document de référence	5
2	Attestation du responsable du document de référence	5
3	Responsables du contrôle des comptes	5
4	Responsables de l'information	6
5	Informations incluses par référence	7
6	Documents accessibles au public	7
7	Responsables de l'information	7

Personnes assurant la responsabilité du Rapport financier annuel

1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur William Halimi
Président directeur général

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 29 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 14 juin 2011

William Halimi
Président directeur général

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte et associés

185 Avenue Charles-De-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Monsieur Michel Sellier.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

FT Audits et associés

16 rue Benjamin Franklin
75116 Paris

Représenté par Monsieur Patrick Franco.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9 villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Monsieur Alain Pons.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Laurent Abehsera

198 rue de Courcelles
75017 Paris

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant

5 INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice 2008 établis en application des normes IFRS ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurent respectivement en pages 50 à 68 et 49 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2009 sous le numéro D09-472.
- Les comptes consolidés de l'exercice 2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent respectivement en pages 50 à 70 et 49 du document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2010 sous le numéro D10-0506.
- Les comptes sociaux de l'exercice 2008 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant figurant respectivement en pages 72 à 95 et 69 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2009 sous le numéro D09-0472.
- Les comptes sociaux de l'exercice 2009 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurent respectivement en pages 74 à 97 et 71 du document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2010 sous le numéro D10-0506.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2008, figurant en pages 70 et 71 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2009 sous le numéro D09-0472.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2009, figurent en pages 73 et 73 du document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2010 sous le numéro D10-0506.

6 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société, 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris, dans les conditions prévues par la loi.

Les communiqués de la société relatifs aux ventes et résultats, ainsi que les diaporamas présentés lors des réunions Sfaf peuvent être consultés sur le site Internet de la société www.barbarabui.fr aux rubriques « Finances / Barbara Bui en bourse » et « Finances / Communiqués de presse ».

Enfin les rapports financiers annuels et documents de référence déposés auprès de l'Autorité de Marchés Financiers peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org et sur le site de la société www.barbarabui.fr à la rubrique « Finances / Barbara Bui en bourse ».

7 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

7.1 Responsable de l'information financière

Jean-Michel LAGARDE

Directeur général adjoint
43 rue des Francs Bourgeois
75004 Paris
Tel : 01 53 01 88 01
Fax : 01 53 01 88 00

7.2 Communication Financière

Corinne PUISSANT

Actus Finance
11 rue Quentin Bauchart
75008 PARIS
Tel : 01 53 67 36 36
Fax : 01 53 67 36 37

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

1	Informations sur la société	11
2	Informations sur le capital	14

Renseignements de caractère général

1 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.1 Données générales

Dénomination sociale	Barbara Bui SA
Siège social	43 rue des Francs Bourgeois 75004 Paris (France)
Date de constitution	4 octobre 1982, sous la forme d'une SARL, transformée en société anonyme (SA) le 2 janvier 1989
Durée de vie	99 ans, expirant le 4 octobre 2088
Forme juridique	SA au capital de 1 079 440 euros régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et son décret d'application
Exercice social	Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre
RCS	325 445 963 Paris
Code d'activité	182 E
Code ISIN	FR 0000062788

1.2 Objet social

Article 2 des statuts de Barbara Bui SA

« La société a pour objet :

- La création, la fabrication et la commercialisation de vêtements de prêt-à-porter.
- La création, la fabrication et la commercialisation de tous produits liés directement ou indirectement aux vêtements de prêt à porter.
- Toutes prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises commerciales, de service, industrielles, financières ou immobilières françaises ou étrangères, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêt ou autres droits sociaux.
- La gestion des participations ou intérêts qu'elle détient dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères.
- L'acceptation et l'exercice, en France ou à l'étranger, de tout mandat de représentation, gestion, administration, direction, contrôle, facturation, la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

1.3 Affectation et répartition des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour toute partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en action dans les conditions légales.

Les pertes s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à extinction.

1.4 Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut, par une personne désignée par l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux membres du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut par une personne désignée par l'assemblée.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par les procès verbaux conformément à la législation.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la législation.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital, de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elle représente est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve, bénéfice ou prime d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Il est ici rappelé que chaque actionnaire peut opter dans le cadre de la détention d'action Barbara Bui soit pour la forme nominative soit pour celle "au porteur".

La société est en droit de demander à tout moment conformément aux articles 263-1 et 263-2 de la loi du 24 juillet 1966, contre rémunération à sa charge, à l'organisme de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ces propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.5 Franchissement de seuil

Article 12 - §4 des statuts de Barbara Bui SA

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article 356-1 de la loi du 24 juillet 1966 et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception. »

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998, les actionnaires devront par ailleurs informer la société chaque fois qu'un seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote sera franchi. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par les articles 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 s'appliqueront.

1.6 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 28 juin 2010, a autorisé le conseil d'administration par sa huitième résolution à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, pour une période de dix huit mois conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10% du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 6 746 500 euros.

En dehors des titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'autorisation présentée ci-dessus, aucun autre titre Barbara Bui n'a été acquis par la société Barbara Bui SA.

1.7 Annulation d'actions autodétenues

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 juin 2010 a autorisé, au terme de sa cinquième résolution, le conseil d'administration (et ce pour une durée de 18 mois à compter de la dite assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10% du capital social.

1.8 Président du conseil d'administration

M. William Halimi
Président directeur général de Barbara Bui SA

1.9 Administrateurs

Mme Barbara Bui : Assemblée générale du 28 juin 2010, pour une durée de 4 ans.

M. William Halimi : Assemblée générale du 28 juin 2010, pour une durée de 3 ans.

M. Jean-Claude Halimi : Assemblée générale du 28 juin 2010, pour une durée de 2 ans.

La durée des mandats est fixée statutairement à 4ans. Toutefois, l'assemblée générale du 28 juin 2010 a procédé au renouvellement du mandat des administrateurs pour des durées de deux, trois et quatre ans répondant ainsi à l'échelonnement des mandats qui constitue un des points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance.

2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.1 Capital social

Le capital de la société est de 1 079 440 €, divisé en 674 650 actions, de 1,6 € de nominal, entièrement libéré.

2.2 Autres titres émis donnant accès directement ou indirectement au capital

Néant.

2.3 Evolution du capital de Barbara Bui SA

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale	Prime d'émission nette	Capital social
04/10/1982	Constitution	-	200	100 F	-	20 000 F
22/06/1984	Augmentation de capital par apport en numéraire	200	1 000	100 F	-	100 000 F
16/05/1988	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000	5 000	100 F	-	500 000 F
04/03/1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000	45 000	100 F	-	4 500 000 F
	Division du nominal	45 000	450 000	10 F	-	4 500 000 F
	Augmentation du capital en numéraire	450 000	468 400	10 F	2 116 000 F	4 684 000 F
03/04/1998	Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris	468 400	674 650	10 F	30 937 500 F	6 746 500 F
30/12/2002	Augmentation de capital par incorporation de réserve et élévation de la valeur nominale de 1,52449 € à 1,60 €	674 650	674 650	1,60 €	-	1 079 440 €

Dans les 3 ans précédant son introduction, aucune opération n'est intervenue sur le capital de la société (entrée de nouveaux actionnaires ou opération sur le capital d'actionnaires existants).

Suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002, le capital social a été augmenté de 50 942,70 € pour être porté à 1 079 440 € par voie d'incorporation de réserves.

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 de la société Barbara Bui SA a voté contre la sixième résolution visant à autoriser le conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés.

En conséquence, il n'existe pas, de capital autorisé non émis.

Dans le cadre de sa huitième résolution, L'assemblée générale du 27 juin 2011 sera amenée à se prononcer à nouveau sur cette question.

2.4 Modalités de l'introduction de Barbara Bui SA au Nouveau Marché

Le 3 avril 1998, un nombre de 237 500 actions soit 35% du capital de la société Barbara Bui SA (après augmentation du capital), portant jouissance au 1^{er} janvier 1998, a été mis sur le marché au prix de 150 FRF selon la procédure de placement global garanti associée à une offre à prix ferme.

L'origine de ces actions était la suivante :

- 31 250 actions anciennes ont été cédées par les deux actionnaires dirigeants, M. William Halimi et Mme Barbara Bui,
- 206 250 actions nouvelles provenaient de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998.

Cette opération a reçu le visa N°98-212 du 27 mars 1998 de la Commission des Opérations de Bourse.

2.5 Evolution des pourcentages de détentions et de droits de vote

	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Actions	% détention	% droits de vote	Actions	% détention	% droits de vote	Actions	% détention	% droits de vote
William Halimi	268 648	39,82	48,15	268 648	39,82	48,15	268 048	39,73	48,09
Barbara Bui	131 194	19,45	23,52	131 194	19,45	23,52	131 094	19,43	23,51
Elie Halimi	*42 300	6,27	7,59	*42 300	6,27	7,59	*42 300	6,27	7,59
Dirigeants-fondateurs	442 142	65,54	79,26	442 142	65,54	79,26	441 442	65,43	79,19
Peter copers	34 000	5,04	3,05	34 000	5,04	3,05	34 000	5,04	3,05
Titres d'autodétention	1 609	0,24	0,00	1 785	0,26	0,00	1 705	0,25	0,00
Divers	196 899	29,19	17,70	196 723	29,16	17,69	197 503	29,28	17,76
Public	232 508	34,46	20,74	232 508	34,46	20,74	233 208	34,57	20,81
Total	674 650	100,00	100,00	674 650	100,00	100,00	674 650	100	100

* dont 16 480 actions en usufruit

La société Barbara Bui SA n'a connu aucune évolution significative de son actionariat depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires à ce jour, toutefois les dirigeants fondateurs ont toujours agis de concert.

Depuis plus de 3 ans, il n'existait pas d'autres actionnaires que les dirigeants-fondateurs détenant directement ou indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

En octobre 2008, Monsieur Peter Copers, sis Saint-Martens-Latem Belgique a déclaré avoir franchi le seuil de 5% et détenir 34 000 titres. Ce dernier n'a pas déclaré ses intentions.

2.6 Nantissement d'actions

Néant.

Renseignements de caractère général

2.7 Evolution de l'action Barbara Bui depuis 2009

(Source Euronext) - Code ISIN : FR0000062788

Année - Mois	Plus haut en €	Plus bas en €	Premier cours en €	Dernier cours en €	Capitaux traités En milliers €	Nombre de titres traités
2009-01	25,00	17,50	23,00	18,12	69,35	3 541
2009-02	20,49	15,50	18,09	18,67	104,61	5 932
2009-03	19,00	15,50	18,67	15,75	135,03	7 686
2009-04	18,50	11,12	16,90	13,65	277,53	19 960
2009-05	20,00	14,50	14,50	16,80	485,82	28 793
2009-06	17,40	14,75	16,80	14,75	71,68	4 410
2009-07	15,00	12,00	14,69	12,49	291,35	23 005
2009-08	16,00	12,00	12,48	13,89	234,59	16 277
2009-09	15,48	12,70	13,80	15,48	279,07	19 891
2009-10	19,80	14,75	14,95	16,27	411,10	23 517
2009-11	16,85	13,60	16,27	14,29	93,37	5 907
2009-12	15,98	13,71	14,29	14,75	82,00	5 676
Total 2009					2 535,50	161 595
2010-01	15,92	14,25	14,75	14,35	153,64	10 201
2010-02	14,45	13,00	14,20	13,62	93,21	6 762
2010-03	14,97	13,01	13,62	14,48	128,24	9 277
2010-04	16,71	14,00	14,48	16,00	353,66	22 771
2010-05	16,50	14,00	16,30	14,69	79,14	5 273
2010-06	15,44	12,52	14,64	13,79	45,36	3 218
2010-07	14,10	13,16	13,79	13,40	89,56	6 447
2010-08	16,00	13,21	13,41	15,50	159,29	10 999
2010-09	18,95	15,40	15,50	17,71	202,80	11 758
2010-10	17,90	16,30	17,68	17,78	114,82	6 710
2010-11	17,88	16,75	17,80	17,49	44,72	2 595
2010-12	17,62	15,50	17,49	16,56	227,41	14 210
Total 2010					1 691,85	110 221
2011-01	19,78	16,50	16,95	19,50	427,84	23 232
2011-02	19,74	17,30	19,55	18,72	135,47	7 194
2011-03	19,00	16,54	18,43	18,49	525,54	30 040
Total 2011 (3 mois)					1 088,85	60 466

Pour mémoire, l'action de la société Barbara Bui SA a été introduite en bourse en avril 1998 au cours de 150 Francs, soit 22,87 euros.

2.8 Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des 3 derniers exercices :

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2007	0,37	*249 167,99	17/09/2008
2008	0,17	*114 362,57	18/09/2009
2009	Néant	Néant	Néant

*après impact des actions auto-détenues

Bien que le bénéfice 2010 ait entièrement résorbé la perte enregistrée en 2009, le conseil d'administration n'a pas jugé opportun de proposer à l'assemblée l'attribution d'un dividende aux actionnaires.

L'évolution future du niveau des dividendes reflétera à la fois l'évolution des résultats mais également de la trésorerie du groupe, la fixation du dividende tenant compte notamment de l'évolution des besoins de financement de la croissance. La société ne peut par conséquent pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

2.9 Contrat de liquidité

Suite à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2007, la société Barbara Bui SA a confié, jusqu'au 23 décembre 2008 puis par période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement approuvée par l'Autorité de Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé l'autorisation d'assurer l'animation de marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA jusqu'au 27 décembre 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros ont été affectés au compte de liquidité en 2007, et ce montant n'a pas été augmenté au cours de l'exercice 2008.

Ainsi et seulement dans ce cadre, la société Barbara Bui SA a procédé à des achats et des ventes de ses propres actions.

12 030 titres ont ainsi été acquis en 2010 à un cours moyen de 15,15 euros. Dans le même temps 15 206 titres ont été cédés à un cours moyen de 15,29 euros.

A la clôture de l'exercice, Barbara Bui détenait 1 609 de ses propres actions soit 0,24% du capital social, ayant une valeur unitaire d'achat de 16,63 euros intégralement affectés au contrat de liquidité susvisé.

ACTIVITE DU GROUPE BARBARA BUI

1	Historique	21
2	Le style Barbara Bui	22
3	Organisation	22
4	Cycle de production	23
5	Communication	24
6	Distribution	25
7	La clientèle	26
8	Les facteurs clés de succès de Barbara Bui	26
9	La mode féminine de luxe	27

Activité du groupe Barbara Bui

1 HISTORIQUE

1983

Née à Paris d'un père vietnamien et d'une mère française, Barbara Bui entre dans le monde de la mode en ouvrant une boutique atelier rue de Turbigo à Paris.

1987

Premier défilé à Paris. La griffe Barbara Bui est née.

1988

Ouverture de la première boutique Barbara Bui rue Etienne Marcel à Paris.

1998

Introduction en bourse de Barbara Bui (Nouveau Marché).

Un virage important pour le développement de la marque.

1999

Ouverture avenue Montaigne, Paris. Premier flagship store de 600 m². Barbara Bui affirme son positionnement luxe. D'autres ouvertures importantes auront lieu, à New York au cœur de Soho, et à Milan via Manzoni.

2000

Lancement des premières collections d'accessoires de luxe : sacs et chaussures.

2001

Ouverture rue des Saints Pères, Saint Germain des Près, Paris.

2003

Barbara Bui lance « BUI », ligne « urbaine cool ». Barbara Bui devient membre de la Chambre Syndicale de la Couture Française et des Créateurs de Mode.

2005

Ouverture d'un nouvel espace au Printemps Haussmann, Grand Magasin, Paris.

2007

Barbara Bui inaugure un nouveau concept de boutique dédié à l'accessoire, rue de Grenelle à Paris et Via Sant'Andrea à Milan.

Partenariat avec le groupe Bosco di Ciliegi, ouverture de la première boutique Barbara Bui sur la place rouge à Moscou.

Développement au Moyen Orient, signature d'un partenariat avec le groupe Chalhoub.

Ouverture à Iekaterinbourg, Russie

2008

Inauguration d'un nouveau flagship store parisien de 550 m², rue du Faubourg St Honoré, vitrine du luxe à l'international.

Ouverture d'un stand chaussures au Printemps Haussmann Grand Magasin, Paris

2009

Ouverture à Monaco.

Ouverture à Krasnodar, Russie.

Atame de Barbara Bui, première collection de bijoux.

2010

Rénovation de la Boutique Montaigne.

Signature d'un Bail à Rodéo Drive, Los Angeles, Californie pour une ouverture en 2011.

2 LE STYLE BARBARA BUI

Maison de mode parisienne. Les lignes de vêtements et d'accessoires Barbara Bui ont un positionnement unique et incontournable dans l'univers du luxe.

BARBARA BUI

Barbara Bui incarne l'élégance parisienne mais aussi l'art d'adapter un esprit couture à des rythmes contemporains. Des silhouettes longilignes et sensuelles, des coupes incisives, des volumes sans concession associant les soieries aux fourrures, et aux peaux, des broderies luxueuses. Manteaux, robes, smokings du jour et du soir.

BUI de Barbara Bui

Un porté chic et sport, mélange de pièces casual, ludiques et féminines pour une garde robe de tous les jours dans le style original de la ligne Barbara Bui.

Longtemps reconnue pour le succès de ses pantalons androgynes, cette ligne s'illustre aussi par des blousons en cuir, des imprimés exclusifs et de la maille cachemire.

BARBARA BUI – les sacs et les chaussures

Une collection complète de sacs et de chaussures aux matières ultra sophistiquées.

Des sacs au luxe moderne pour encore plus de séduction, cabas intemporels, pochettes où l'esthétique des zips arrive en cicatrices dorées, croco, python, cuir vernis, véritables signatures du style Barbara Bui.

Les chaussures, objets de désir dont la modernité s'imprègne de lignes ciselées, boots, sandales aux talons vertigineux, python, cuir glacé pour une femme audacieuse et volontaire.

3 ORGANISATION

Barbara Bui développe en interne ses créations et sa communication, mais externalise sa production. Ce schéma lui permet d'obtenir le maximum de flexibilité tout en permettant un contrôle de ses produits.

- Le studio de création, animé par Mme Barbara Bui, crée, réalise et met au point les prototypes des collections (en moyenne 300 modèles par an).
- Le service commercial organise les ventes en show-room, la gestion des commandes et de la facturation, ainsi que le suivi des points de vente Diffusion (environ 450 boutiques multimarques dans le monde).
- Le service de production assure l'interface entre le studio de création et les sous-traitants. Il assure également l'approvisionnement en matières premières et la livraison des produits finis.

Cette organisation permet un suivi du produit, de sa création jusqu'à la vente, tout en assurant une maîtrise de la qualité et une large flexibilité de production face aux attentes du marché.

4 CYCLE DE PRODUCTION

Barbara Bui travaille chaque saison avec un nombre limité de sous-traitants, notamment français, italiens ou espagnols.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux cotés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément à l'instruction administrative du 10 août 1999 (12 C 3 99), commentant l'article 83 de la Loi de finances pour 1998, le service production exige de chaque façonnier une attestation délivrée par la recette des impôts dont il dépend.

Par ailleurs, la société Barbara Bui applique rigoureusement les textes réprimant le travail clandestin en exigeant de ses partenaires l'ensemble des documents requis.

Cycle de création / production / vente

Deux saisons de vente rythment la création et la commercialisation des produits Barbara Bui :

- le Printemps-Eté,
- et l'Automne-Hiver.

Le cycle de chaque saison s'étale sur environ 15 mois, du départ de la création à la fin des soldes de chaque saison marquant ainsi la fin des encaissements liés à chacune des saisons.

Collection Printemps-Eté année "N"

Mai à Août N-1	Réalisation et mise au point des patrons
Septembre à Octobre N-1	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Décembre N-1	Réception des marchandises Contrôle qualité
Janvier à Avril N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Février N à Juillet N	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

Collection Automne-Hiver année "N"

Novembre N-1 à Février N	Réalisation et mise au point des patrons
Janvier à Mars N	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Juin N	Réception des marchandises Contrôle qualité
Juillet à Septembre N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Juillet N à Janvier N+1	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

5 COMMUNICATION

Un service presse et communication intégré dans la structure du groupe permet de renforcer le positionnement de Barbara Bui en tant que marque incontournable sur le marché du luxe.

Le défilé : il reste l'évènement majeur et la clé de voûte de communication du Groupe.

Les partenariats : la signature avec des acteurs reconnus sur le marché du luxe a contribué de manière significative à la montée en puissance des retombées presse à l'international.

La publicité : des images qui illustrent l'univers de la marque, déployées au travers des points de vente, de la presse française et internationale, en particulier en Russie, en Corée, au Moyen Orient et au Japon grâce au soutien de nos partenaires.

Le charisme et la personnalité de Madame Barbara Bui :

au cœur de tout évènement, elle incarne l'âme et l'histoire de la maison ;

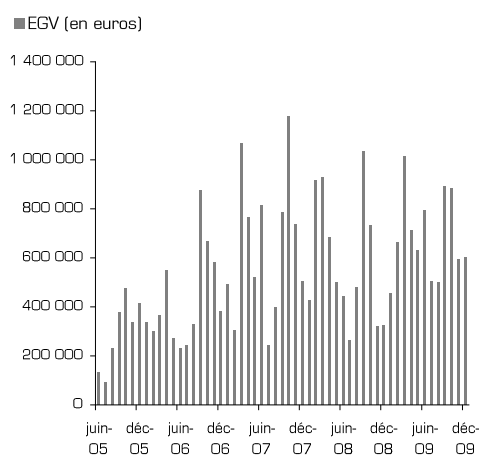
à Moscou, lors d'un défilé organisé pour l'ouverture de notre Boutique ou à Dubaï pour promouvoir l'image de la marque ;

en Corée et au Japon au cours de nombreuses interviews avec les rédactrices en chef des magazines les plus importants ;

et d'une manière générale auprès des célébrités françaises et internationales.

Les retombées presse

Le nombre et la qualité des parutions sont chiffrés par un organisme indépendant, qui fournit au groupe l'évolution de la part de voix de la marque Barbara Bui.



Le site Internet : www.barbarabui.fr

Un site Internet a été mis en place au cours de l'exercice 2000.

Il s'agit d'un site non marchand où est présenté l'univers Barbara Bui ainsi que les principaux aspects de la communication financière.

Ce site est en constante amélioration de façon à performer, sa réactivité, son accès aux internautes internationaux et permettre une information financière plus rapide.

6 DISTRIBUTION

La distribution des produits Barbara Bui se fait au travers de deux réseaux de distribution :

- dans les boutiques exclusives Barbara Bui,
- et via un réseau de points de vente multimarques sélectifs.

6.1 Les boutiques exclusives Barbara Bui

11 points de vente détenus en propre

Adresse	Surface (m ²)
En France	
Barbara Bui 62 rue du Faubourg St Honoré, Paris VIII	550
Barbara Bui 50 avenue Montaigne, Paris VIII	600
Barbara Bui 67 rue des St Père, Paris VI	130
Barbara Bui « Accessoires » 35 rue de Grenelle, Paris VII	100
Barbara Bui 43 rue des Francs Bourgeois, Paris IV	130
Barbara Bui 23 rue Etienne Marcel, Paris I	350
Corner Chaussures Printemps 5 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann Paris IX	30
A l'international	
Barbara Bui 115 Wooster Street, New York, NY - USA	400
Barbara Bui 405 N Rodeo Drive, Beverly Hills, CA - USA	450
Barbara Bui « Accessoires » 45 Via Sant'Andrea, Milan - Italie	40
Barbara Bui 45 Via Manzoni, Milan - Italie	150

6 boutiques en partenariat

Adresse	Surface (m ²)
En France	
Corner Printemps Haussmann 2 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann, Paris IX	80
A l'international	
Barbara Bui Solidere, Beyrouth - Liban	140
Barbara Bui Galerie du Metropole - Monaco	80
Barbara Bui Goum, 3 Place Rouge, Moscou - Russie	110
Barbara Bui 8 rue Voevedina, Iekaterinbourg - Russie	110
Barbara Bui Kristal Center, Krasnodar, Russie	100

Les boutiques monomarques peuvent être détenues intégralement par le groupe, ou faire l'objet d'un accord de distribution avec un partenaire.

Le groupe compte également au sein de son réseau de boutiques détenues en propre, 3 points de vente multimarques, exploités sous enseigne Kabuki.

6.2 Les boutiques Kabuki

Le groupe exploite trois points de vente multimarques à enseigne Kabuki, détenus en propre.

Adresse	Surface (m ²)
En France	
Kabuki Femmes 25 rue Etienne Marcel, Paris I	400
Kabuki Hommes 21 rue Etienne Marcel, Paris I	360
Kabuki Chaussures 13 rue de Turbigo, Paris II	40

6.3 Le réseau de points de multimarques sélectifs

En France

Les produits Barbara Bui sont présents dans environ 100 points de vente multimarques sélectionnés parmi les boutiques les plus représentatives du prêt-à-porter de luxe féminin (« le Printemps-Haussman » à Paris, « Serie Noire » à Lille, « Vestale » à Nice,...).

Ces boutiques "haut de gamme" distribuent les collections des "créateurs" tels que Jean-Paul Gaultier, Prada, Issey Myake, Helmut Lang, Gucci, etc...

A l'international

Le groupe Barbara Bui a toujours opté pour la mise en place d'une structure commerciale intégrée visant à contrôler parfaitement le développement du réseau et l'image de la Diffusion. Aujourd'hui, la marque est distribuée dans près de 400 points de vente multimarques sélectionnés.

Deux show-rooms implantés à New York et Milan relayent le show-room parisien et participent à la présentation des collections aux acheteurs internationaux.

Les collections sont relayées au Moyen Orient par les équipes du groupe Chalhoub.

7 LA CLIENTELE

Sur les 400 points de vente environ, existants en 2010, une majorité de clients affiche une grande fidélité à Barbara Bui et renouvelle leurs commandes chaque saison depuis de nombreuses années. De plus, le nombre de clients augmente régulièrement chaque année.

Sur l'exercice 2010, la part du premier client est de l'ordre de 650 K€, et les cinq premiers clients réalisent un chiffre d'affaires d'environ 2,3 M€.

La politique commerciale de la société impose des acomptes de 40% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers, non couverts par les assurances de type Sfac ou Coface.

8 LES FACTEURS CLES DE SUCCES

Barbara Bui mène une stratégie parfaitement en phase avec les objectifs du groupe et les réalités du marché, assise sur le contrôle absolu de l'image, la diversification et la démocratisation du luxe.

Le savoir faire

Créativité et savoir-faire sont la clé de voûte du projet de Barbara Bui et se reflètent dans la forte fidélisation des clients et le développement rapide de la marque depuis quelques années.

La force des réseaux de distribution

Des boutiques monomarques aux emplacements stratégiques des capitales de mode : Paris, New York, Milan, Moscou et Séoul.

Un réseau « Diffusion » sélectif : 450 points de vente, gérés par un service commercial intégré, maîtrisant parfaitement l'image de la marque et de sa distribution.

La diversification des lignes

L'amorce ambitieuse d'un pôle « Accessoires » avec le lancement réussi des collections de chaussures et de sacs permet au groupe d'appuyer son développement sur de nouveaux moteurs de croissance.

Au-delà du potentiel commercial, les « Accessoires » jouent un rôle clé dans la communication de l'image de la marque auprès de sa clientèle cible.

9 LA MODE FEMININE DE LUXE

9.1 Caractéristiques du marché de la mode féminine de luxe

Il s'agit d'un marché très hétérogène, tant en terme de chiffre d'affaires, de poids boursier, que de notoriété des marques. Le secteur, bien que dominé par de grands groupes, compte également nombre de petites maisons autonomes.

Traditionnellement axé vers l'international, ce secteur bénéficie de l'émergence des nouveaux marchés. Grâce à des gammes de produits plus accessibles, notamment les accessoires, on assiste à une démocratisation de la notion de luxe. De plus en plus de gens achètent aujourd'hui des produits griffés réservés hier à une élite.

En périodes difficiles, la clientèle se sécurise souvent par l'achat d'une marque à forte notoriété. Le luxe rassure et devient valeur refuge.

Sur le long terme, les perspectives du marché du luxe sont excellentes, car le pouvoir d'achat des pays dits matures s'accroît, la population cadre rajeunit et l'évolution démographique favorise la consommation.

Plus la légitimité de la marque sera forte, plus ses niveaux de marge et ses taux de rentabilité seront élevés.

Toutes les entreprises qui évoluent sur ce marché adoptent les mêmes stratégies gagnantes :

- attractivité de la marque en terme de création,
- vocation à l'international,
- potentiel de diversification.

L'image est toujours la clé de voûte de cet ensemble.

9.2 Trois modèles de concurrents

Les grandes maisons traditionnelles

Ce sont pour la plupart des couturiers. Ce sont nos aînés, présents sur le marché depuis plusieurs décennies et fondateurs du secteur.

Ces maisons vivent essentiellement de leurs produits dérivés. En intégrant des créateurs comme John Galliano chez Dior, Alber Elbaz chez Lanvin, Marc Jacobs pour Louis Vuitton, elles ont récupéré le mouvement créateur et connaissent aujourd'hui des formidables « revival » grâce à la modernité et au renouveau créatif de ces designers.

Les nouveaux prescripteurs du luxe

Cette appellation, née dans les années 80, essayait de définir de jeunes maisons caractérisées par l'univers de leur designer.

Issus du prêt-à-porter, ils ont comme stratégie de développer l'Accessoire pour compléter leur univers. Ce sont les leaders d'opinion, ils sont plébiscités par les magazines de mode du monde entier, qui relaient ce que l'on appelle communément les dernières tendances.

Le prêt-à-porter haut de gamme

Un discours de fabricants de prêt-à-porter haut de gamme comme Ralph Lauren est nettement plus industriel, moins axé sur la "création", en faisant toutefois des vêtements de qualité.

Certains aujourd'hui ont réussi à se faire une image de marque très forte en investissant sur des campagnes de communication importantes et dans certains cas très performantes.

9.3 Tendances du marché du luxe

Le marché du luxe devrait croître de 8% en 2011, selon Bain & Co

Le marché mondial du luxe devrait croître de 8% à taux de changes constants en 2011, après une hausse de même ampleur en 2010, porté par un moteur asiatique toujours puissant mais aussi par une forte demande dans les pays matures d'Europe et d'Amérique du Nord, estime Bain & Co dans sa dernière étude annuelle.

Le cabinet de conseil, qui anticipait à l'automne dernier une progression du marché limitée à 3%-4% à taux constants pour 2011, a révisé à la hausse ses prévisions après la publication, par les grands acteurs du secteur comme LVMH, Richemont ou PPR, de chiffres d'affaires au premier trimestre nettement supérieurs aux attentes.

"Avec une dynamique très forte aux Etats-Unis et en Europe, une poursuite de la croissance en Chine et dans d'autres pays comme la Russie, le Brésil ou le Moyen Orient, les ventes du luxe devraient atteindre 185 milliards de dollars en 2011", soulignent les auteurs du rapport.

L'an dernier, le chiffre d'affaires mondial du secteur a atteint 172 milliards de dollars, affichant une hausse de 8% à taux constants, alors que Bain & Co avait anticipé une croissance de seulement 6%.

Activité du groupe Barbara Bui

Pour les années 2011-2014, le cabinet de conseil table sur une croissance moyenne annuelle du marché du luxe limitée à 5%-6% par an, un chiffre inférieur aux prévisions des analystes financiers qui anticipent souvent une progression à deux chiffres pour les ventes du secteur.

Après le trou d'air de 2009, où les ventes avaient reculé de 11% en pleine crise, le luxe profite d'un remarquable rebond de la demande, tiré par une forte demande en Chine, en Amérique latine ou en Russie, par l'explosion des flux touristiques, mais aussi par la reprise de la consommation en Europe et aux Etats-Unis, qui a surpris les analystes.

Les détaillants interrogés par Bain ont exprimé une "grande confiance" dans les perspectives de consommation.

"La clientèle du luxe a signé un brillant retour", souligne Claudia D'Arpizio, un des auteurs de l'étude.

Si les Etats-Unis restent le premier marché mondial du luxe (estimé à 48 milliards de dollars), la "grande" Chine (incluant Hong Kong, Macao et Taïwan) talonne le Japon (18 milliards d'euros) avec un marché estimé à 17,6 milliards.

La clientèle chinoise - celle qui achète dans le pays mais aussi celle qui voyage - a déjà pris la deuxième place sur le podium mondial derrière la clientèle américaine.

Au Japon, où le marché du luxe décline depuis 2007, la baisse devrait se poursuivre, dans un marché affecté par le séisme et le tsunami qui ont ravagé le nord-est du pays. Le cabinet de conseil anticipe une baisse de 5% du marché du luxe nippon cette année.

Rédigé par Pascale Denis avec la contribution de d'Astrid Wendlandt, édité par Jean-Michel Bélot - Copyright Thomson Reuters 2011.

RAPPORT DE GESTION 2010

1	Activité de l'exercice 2010	31
2	Evolutions récentes et perspectives d'avenir	39
3	Conséquences sociales de l'activité	39
4	Analyse des risques	42
5	Tableau des résultats de la société Barbara Bui SA au cours des 5 derniers exercices	45

Rapport de gestion 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous présenter les comptes consolidés du groupe Barbara Bui ainsi que les comptes sociaux de la société Barbara Bui SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Lecture vous sera donnée du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce que nous vous demandons d'approuver.

Lecture vous sera donnée du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société Barbara Bui SA ainsi que de nos commissaires aux comptes sur ce rapport et sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

1 ACTIVITE DE L'EXERCICE 2010

1.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2011. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1er janvier 2010, sont les suivants :

- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée - Etats Financiers individuels et consolidés ;

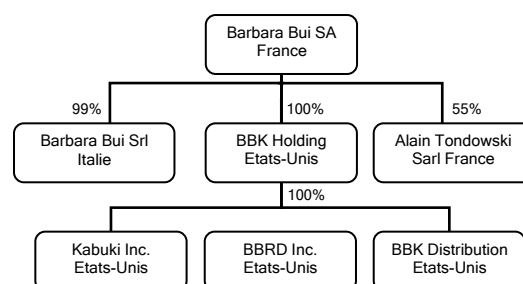
Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Une nouvelle filiale détenue à 100% par le groupe a été créée en vue de l'exploitation de la nouvelle Boutique de Los Angeles, son intégration dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est sans impact significatif sur les comptes du groupe.

Les sociétés du groupe ont toutes été consolidées par application de la méthode d'intégration globale, en raison de leur contrôle effectif total ou quasi total par Barbara Bui SA, société mère du groupe.

Le périmètre de consolidation comprend Barbara Bui Italie, BBK Holding, Kabuki Inc., BBK Distribution, Alain Tondowski Sarl et enfin BBRD Inc.. Les liens de filiation sont présentés dans l'organigramme ci dessous.



Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. La situation actuelle du groupe fait l'objet d'un tableau de filiales et participations annexé aux comptes sociaux.

Les filiales Barbara Bui Srl et Kabuki Inc. exploitent des boutiques en propre qui commercialisent les produits Barbara Bui auprès d'une clientèle de particuliers.

BBK Distribution, qui s'approvisionne auprès de la société mère, commercialise les produits Barbara Bui auprès des boutiques de mode nord-américaine (y compris la boutique détenue en propre par Kabuki Inc.).

Enfin, la société Alain Tondowski Sarl, qui créait, produisait et diffusait les chaussures sous la griffe du même nom, n'a pour l'instant plus d'activité.

BBRD Inc. exploitera la boutique en propre de Rodeo Drive, Los Angeles, Californie dont l'ouverture est prévue pour la saison Automne / Hiver 2011.

Les prix de transferts propres aux opérations commerciales intragroupe, sont fixés aux conditions de

marché, les boutiques détenues en propre bénéficient ainsi de conditions commerciales et tarifaires identiques aux autres clients Diffusion du groupe.

1.3 Commentaires sur l'activité en 2010

Une nette reprise de l'activité Boutiques sur toute l'année

Pour l'ensemble de l'exercice 2010, le groupe Barbara Bui a enregistré un chiffre d'affaires de 29,3 M€ en repli limité de 3% par rapport à 2009.

- L'activité Boutiques en propre (retail) affiche une croissance régulière sur l'ensemble de l'année et termine en progression de 8%, à 12,5 M€.
- La fin d'année 2010 de l'activité Diffusion (wholesale) marque une nette amélioration des tendances observées, avec un dernier trimestre en forte croissance. Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires reste néanmoins en repli limité de 10%, à hauteur de 16,8 M€.

Des résultats positifs, en forte progression

Au 31 décembre 2010, malgré la baisse d'activité, le taux de marge brute progresse de 1,5 point à 57,3% contre 55,8% en 2009.

Le résultat opérationnel ressort à 0,77 M€, soit +1,15 M€ par rapport à 2009. Suite aux efforts rapidement engagés, visant à contenir les dépenses opérationnelles, le Groupe a retrouvé dès cette année une rentabilité positive conformément aux objectifs fixés. Hors éléments non récurrents, constitués d'une reprise de provision pour déplaçonnement de loyer, le résultat opérationnel retraité reste positif.

Le résultat net s'établit à 0,38 M€ à fin décembre 2010 en augmentation de 0,77 M€.

Une structure financière maîtrisée et renforcée

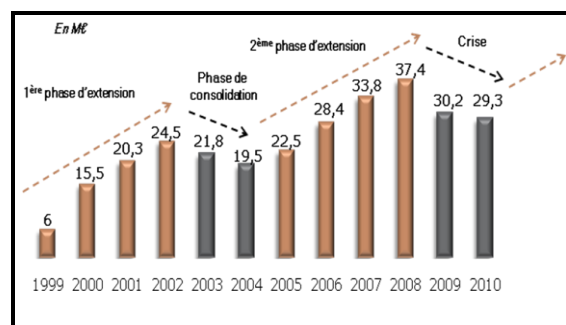
A fin décembre 2010, avec 9,9 M€ de fonds propres représentant 48% du total du bilan et une trésorerie confortable de 4,3 M€, le Groupe améliore une situation financière déjà solide.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité atteint 2,0 M€ contre 0,5 M€ en 2009.

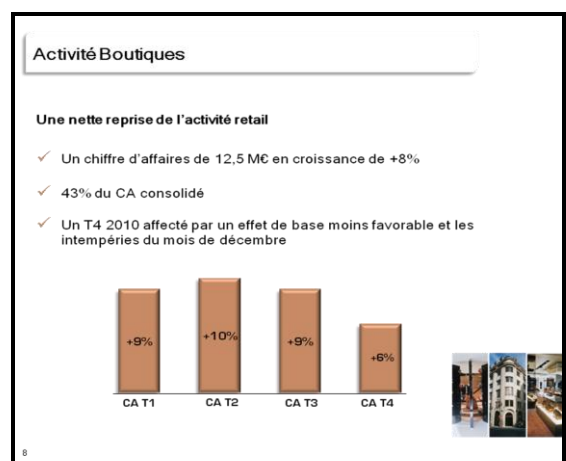
Par ailleurs, avec un taux d'endettement faible (27% des capitaux propres) et une trésorerie nette en forte amélioration de 1,2 M€, le groupe Barbara Bui renforce sa capacité d'investissement pour l'extension de son réseau Boutiques en propre.

Cette deuxième année de repli intervient après la crise économique et financière sans précédent qui a débuté fin 2008. En 2003 et 2004 le groupe avait déjà connu deux années de pause dans sa croissance avant de repartir pour un cycle de 4 années de progression de son chiffre d'affaires.

L'expérience du management a permis de maintenir pendant ces périodes difficiles les fondamentaux du groupe et de le préparer à bénéficier à nouveau de la reprise.



Avec un chiffre d'affaires de 12,5 M€ contre 11,5 M€ sur l'exercice précédent, le réseau Boutiques en propre, affiche une croissance très satisfaisante de +8%. La croissance des Boutiques a été régulière tout au long de l'exercice, avec des progressions trimestrielles de +9% à +10%. Seul le quatrième trimestre 2010, affecté par un effet de base moins favorable et surtout par les intempéries du mois de décembre, a connu une progression limitée à +6%.



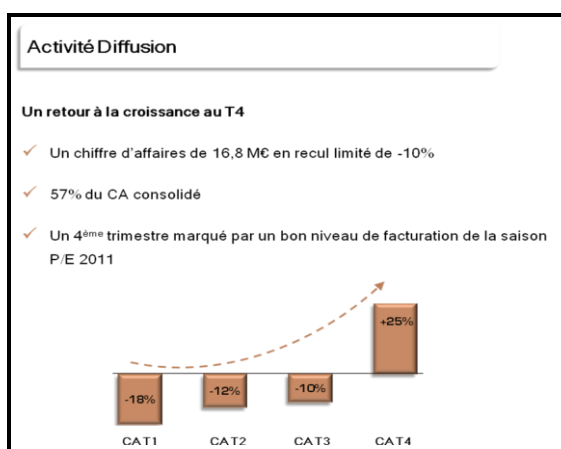
L'activité Boutiques (Retail) représente ainsi 43% du chiffre d'affaires consolidé contre 38% l'an dernier.

1.4 Evolution détaillée de l'activité en 2010

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit pour l'exercice 2010 à 29,3 M€, soit un ralentissement de -3% par rapport à l'année 2009.

En 2010, l'activité diffusion est restée fortement pénalisée au 1^{er} semestre par la baisse des prises de commandes enregistrées mi 2009.

Le quatrième trimestre de l'année marque le retournement de cette activité avec un retour à la croissance, majoritairement du au bon niveau de facturation des premières livraisons de la saison Printemps/Été 2011 au cours du mois de décembre 2010. Le chiffre d'affaires continue néanmoins de reculer sur l'ensemble de l'année et s'établit à 16,8 M€ soit -10% par rapport à l'exercice précédent (18,7 M€).



Cette activité a représenté 57% des ventes du groupe Barbara Bui contre 62% l'an passé.

Répartition du chiffre d'affaires par produits

En millions d'euros	2010	2009	Variation
Barbara Bui	26,6	27,6	- 3,6%
Prêt-à-porter	17,9	18,0	- 0,5%
Chaussures	6,8	7,5	- 9,3%
Sacs	1,8	2,1	-14,3%
Kabuki	2,7	2,6	+ 3,8%
Total	29,3	30,2	- 3,0%

Les ventes des produits de marque Barbara Bui qui représentent 91% du chiffre d'affaires du groupe sont en recul de 3,6%. Le prêt-à-porter, cœur de métier de la marque, a très bien résisté. Il affiche un chiffre d'affaires stable par rapport à l'exercice précédent.

Les accessoires qui sont une activité plus récente, en particulier pour les sacs, ont plus reculé. Un point reste néanmoins extrêmement positif, toutes ces lignes de produits ont progressé au niveau de l'activité Boutiques en propre (retail), alors que la baisse enregistrée dans l'activité Diffusion (wholesale) a surtout impacté les accessoires.

Les produits multimarques commercialisés sous l'enseigne Kabuki restent stables et peu significatifs dans le chiffre d'affaires du groupe. Ils représentent un chiffre d'affaires de 2,7 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.

Malgré leur recul, les accessoires continuent de représenter une part très importante du chiffre d'affaires du Groupe Barbara Bui. Ils représentent en 2010, 8,6 M€ soit 29% du chiffre d'affaires consolidé. Avec 6,8 M€ les chaussures représentent 23% du chiffre d'affaires consolidé, 29% de l'activité Diffusion et 16% de l'activité Boutiques Barbara Bui.

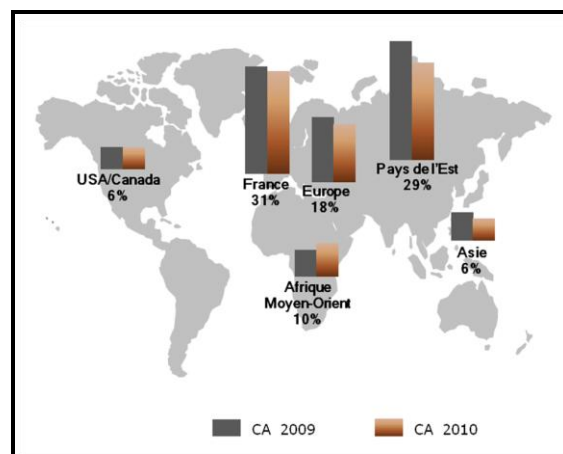
Le chiffre d'affaires des sacs représente 1,8 M€ soit 6% du chiffre d'affaires du Groupe, 5% de l'activité Diffusion et 7% de l'activité Boutiques Barbara Bui.

Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

En milliers d'euros	2010	%	2009	%
France	15 886	55%	15 333	51%
Europe hors France	3 763	12%	4 018	13%
USA/Canada	1 984	6%	1 941	6%
Pays de l'Est	4 924	16%	6 044	20%
Asie/pacifique	1 055	4%	1 512	5%
Afrique/Moyen-Orient	1 631	7%	1 360	4%
Autres	39	0%	27	0%
Total	29 282	100%	30 235	100%

Le chiffre d'affaires du Groupe Barbara Bui est progression sur la France et les Etats Unis, zones où le poids des boutiques en propre est prépondérant. En revanche, sur les autres zones, le recul de l'activité Diffusion est largement visible, en particulier sur les Pays de l'Est, dans lesquels la reprise ne viendra qu'après la revalorisation du prix du pétrole.

Répartition du chiffre d'affaires diffusion



1.4.1 Evolution de l'exploitation et des résultats 2010

Le chiffre d'affaires de 29,3 M€ permet au Groupe de dégager une marge brute de 16,8 M€ en amélioration de 1,5 point par rapport au taux de marge brute 2010. Cette amélioration est essentiellement due à l'augmentation de la proportion de chiffre d'affaires Boutique (retail) par rapport aux ventes Diffusion (wholesale). Les efforts engagés dès le début de l'année 2009 ont continué de produire leurs effets, les dépenses opérationnelles ont ainsi été contenues alors que les charges externes ont baissé de 12%.

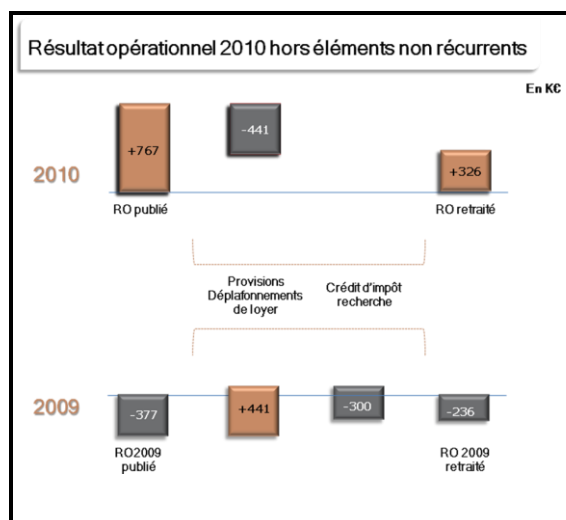
Le groupe a ainsi dégagé un résultat opérationnel de 767 K€ en très nette progression par rapport à 2010.

Grace à une importante reprise de provision dans le cadre du dé plafonnement de loyer de la boutique Montaigne, l'équilibre a été retrouvé dès le 1^{er} semestre 2010. En fin d'année, et même après la neutralisation de cette reprise de provision, le résultat opérationnel reste largement positif, bien que le groupe n'ait pas pu, en 2010, bénéficier de crédit d'impôt pour la recherche.

Le résultat financier est légèrement positif +5 K€ en raison de l'augmentation du dollar au cours de l'exercice. L'impact favorable du change +138 K€ compense en effet le coût de la dette financière nette qui s'élève à -132 K€.

En France, la loi de finance pour 2010 a introduit une nouvelle taxe : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Par cohérence avec le traitement des taxes analogues au sein du groupe, la CVAE a été qualifiée par le groupe d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12. En conséquence elle est comptabilisée en « Charges d'impôts » pour -162 K€. Le solde des impôts est constitué de -216 K€ d'impôts différés alors que les impôts réellement exigibles ne s'élèvent qu'à -12 K€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et bien que le chiffre d'affaires 2010 soit en recul de 3%, le groupe Barbara Bui est donc parvenu à rétablir l'équilibre de ses comptes et présente un bénéfice net après impôts de 382 K€ contre une perte de -326 K€ enregistrée en 2009.



Résultats des filiales du groupe au titre de l'exercice 2010

En milliers d'euros	BB SA France	BB Italie	Holding USA	Alain Tondowski	Impact consolidation	Barbara Bui consolidé
Chiffre d'affaires	28 069	1 151	2 571	0	-2 509	29 282
Résultat opérationnel	982	-26	-255	- 16	+82	767
Résultat financier	- 19	-28	55	-9	+6	5
Résultat exceptionnel	5				-5	
Participation des salariés						
Charges d'impôts			79		-469	-390
RNPG	967	- 54	- 121	- 25	-386	382

1.4.2 Evolution du bilan 2010

En milliers d'euros - au 31 décembre

Actif	2010	2009	Passif	2010	2009
Immobilisations	6,70	6,66	Capitaux propres	9,93	9,55
Impôts différés actifs	0,89	1,07	Provisions	0,87	1,05
Stocks	5,43	6,02	Dettes financières	2,70	3,18
Clients	2,12	2,01	Passifs d'impôts différés	0,11	0,10
Autres actifs courants	1,20	0,99	Fournisseurs	4,70	4,05
Trésorerie et équivalents	4,33	3,62	Autres dettes	2,37	2,43
Total	20,67	20,37	Total	20,67	20,37

Les capitaux propres du groupe sont en augmentation grâce au bénéfice 2010 et l'absence de distribution de dividendes. Ils s'élèvent à 9 926 K€ et représentent à la fin de l'exercice 48% du total du bilan.

Les dettes financières diminuent sous l'effet des remboursements d'emprunts, et ne représentent plus que 27% des capitaux propres du groupe. La trésorerie disponible de 4 333 K€ reste largement supérieure aux dettes financières.

Les stocks diminuent significativement malgré la reprise de la croissance des boutiques et des carnets de commandes Diffusion. La valeur nette des immobilisations est stable et comprend toujours 1 952 K€ d'immobilisations incorporelles valorisant très faiblement les 13 boutiques en propre que compte le groupe et une valeur de 1 662 K€ d'immobilisations corporelles pour les murs de l'entrepôt logistique de Domont (95) dont le groupe est propriétaire.

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 1,14 M€ pour l'exercice 2010. L'amélioration des stocks a permis de diminuer le besoin en fond de roulement, et le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est ainsi élevé à 2,0 M€. Les investissements ont progressivement repris au cours de l'exercice 2010 et 0,79 M€ ont été investis, tandis que le groupe remboursait 0,48 M€ d'emprunts moyen terme sur la même période.

La trésorerie disponible en fin d'année s'établit donc à 4,3 M€ soit une amélioration de 0,71 M€ par rapport à la fin de l'exercice précédent.

La trésorerie nette de dettes financières est également en nette amélioration, +1,2 M€.

Evolution de la trésorerie nette		
MC	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,33	3,62
Dettes financières	-2,70	-3,18
Trésorerie nette	1,63	0,44
✓ Progression de la trésorerie nette + 1,2 MC		

1.4.3. Faits marquants 2010

L'exercice 2010 est resté sous le signe de la prudence et relativement peu de projets ont été initiés. Toutefois 2 projets importants ont vu le jour au cours cet exercice :

- La rénovation de la boutique de l'avenue Montaigne au mois d'août 2010 a permis de renforcer l'image de la marque sur Paris. La qualité du nouvel agencement de la boutique a d'ailleurs été fortement remarquée lors de participation de la Vogue Fashion Night et également lors de la soirée des vendanges, événements phares de la rentrée 2010/2011.
- Le Groupe a signé début décembre 2010 un bail pour une nouvelle boutique Barbara Bui de 450 m² sur Rodeo Drive, Beverly Hills, Californie. La boutique présentera sur 2 étages, l'ensemble de l'univers de la marque. L'ouverture est prévue pour la saison Automne/Hiver 2010.

La reprise progressive des investissements n'a pas empêché le groupe de se concentrer sur son objectif de retour à l'équilibre, afin de préserver au maximum les fondamentaux financiers du groupe.

1.5 Politique d'investissement

Depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998, Barbara Bui a connu trois années de forts investissements qui ont permis la réalisation des principaux volets de la stratégie de développement du groupe, et notamment la mise en place d'un réseau de boutiques en propre, l'organisation d'un service commercial visant une Diffusion parfaitement contrôlée et le lancement d'une ligne d'accessoires.

En 2001, les investissements se sont essentiellement concentrés sur l'implantation de la boutique Barbara Bui ouverte en février 2001 dans le quartier de Saint Germain des Près à Paris, et sur l'extension du siège administratif au 32 rue des Francs Bourgeois pour accompagner le renforcement des équipes depuis trois ans. Le groupe a également investi dans la rénovation et le ré-agencement de boutiques, à Paris et New York, afin que ses « flagship stores » aient une image en constante évolution.

En 2002 malgré une conjoncture économique peu favorable, le groupe a continué son développement par :

- la mise en place d'un nouveau show-room commercial (400 m²) 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 Paris,
- l'aménagement d'une nouvelle plate-forme logistique de 2 000 m² en banlieue parisienne (Vitry/Seine),
- la rénovation et l'agencement de la boutique du 25 rue Etienne Marcel - 75001 Paris.

En 2004 et 2005, le groupe a majoritairement investi sur des projets à faible coût mais avec un fort impact d'image. Les deux stands ouverts au Printemps de la Mode, celui ouvert aux Galeries Lafayette, mais également l'embellissement régulier des boutiques, ont participé au positionnement luxe de la marque avec des niveaux d'investissement compatibles avec les finances alors disponibles.

L'exercice 2007 a été marqué par les investissements de la boutique d'accessoire de Grenelle et surtout de la nouvelle boutique de Milan.

Après l'ouverture en 2008 de la boutique du Faubourg et de son premier stand en concession (Chiffre d'affaires retail) dans un department store, le groupe aurait pu poursuivre ses ouvertures de boutiques en propre à raison d'au moins 2 unités par an, auxquelles auraient pu s'ajouter les boutiques éventuellement développées en partenariat.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe a fortement temporisé tout type d'investissement de façon à préserver au maximum la trésorerie et d'éventuellement faire face à une crise longue.

L'exercice 2010 marque une reprise progressive des investissements avec notamment 0,4 M€ investis dans de nouveaux agencements pour la boutique de l'avenue Montaigne à Paris, environ 0,1 M€ ont été également investis sur les corners du Printemps Hausmann et Parly II. Enfin la signature du bail de Los Angeles a entraîné l'immobilisation de 0,2 M€ au titre des cautions de loyer.

Le groupe se tient prêt pour bénéficier des opportunités qui pourraient s'ouvrir dans les prochains mois. L'objectif d'accroître le nombre de ses boutiques en propre est primordial afin de ne pas dépendre d'une clientèle wholesale plus volatile en cas de crise. Mais le groupe étudiera également avec attention les partenariats en vue de développer et d'exploiter des boutiques à enseigne Barbara Bui dans les zones où il ne peut pas investir seul.

1.6 Résultats de Barbara Bui SA, société mère du groupe

1.6.1 Activité et résultats de la société Barbara Bui SA

La société mère du groupe Barbara Bui, Barbara Bui SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 28,1 M€ en 2010, soit une baisse de -3% équivalente à celle du groupe. L'activité des Boutiques progresse de 9,2%, alors que l'activité Diffusion baisse de - 9,1%.

Le résultat d'exploitation est en profit de + 982 K€ contre une perte de - 884 K€ constatée en 2009. Le résultat courant avant impôts est de + 962 K€ contre - 989 K€ l'an dernier. Le résultat exceptionnel est non significatif en 2010.

Les résultats de la société mère ont bénéficié en 2010 d'une reprise de provision, devenue sans objet, dans le cadre du litige en déplafonnement de loyer de la boutique de l'avenue Montaigne pour 441 K€.

La société Barbara Bui SA n'a pas pu bénéficier de crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2010 car les montants perçus en 2008 et 2009 ont atteint le plafond autorisé au titre de 3 exercices consécutifs.

Les résultats de la société n'ont pas permis de dégager cette année de réserve spéciale de participation.

Le résultat net après impôts est en bénéfice de + 967 K€, contre une perte enregistrée pour 2009 de - 735 K€.

1.6.2 Affectation du résultat de l'exercice 2010 de la société Barbara Bui SA

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de : 967 010,73 euros :

En augmentation du report à nouveau créateur :	967 010,73 euros
Dividendes aux actionnaires :	néant

Total	967 010,73 euros

Bien que le bénéfice 2010 ait entièrement résorbé la perte enregistrée en 2009, le conseil d'administration n'a pas jugé opportun de proposer à l'assemblée l'attribution d'un dividende aux actionnaires.

1.6.3 Distributions antérieures de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes par action mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2007	0,37	*249 167,99	17/09/2008
2008	0,17	*114 362,57	18/09/2009
2009	Néant	Néant	Néant

*après impact des actions auto-détenues

Les dividendes qui ont été mis en paiement en 2009 au titre de l'exercice 2008 étaient éligibles à l'abattement de 40% sur les revenus des capitaux mobiliers.

1.6.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Barbara Bui SA a continué d'œuvrer en matière de créativité en élaborant et présentant deux collections intégralement renouvelées l'une pour le printemps-été et l'autre pour l'automne-hiver.

Le bureau de style constitue le cœur de l'entreprise, il comptait en 2010, 20 professionnels expérimentés, en charge de création et de la mise au point des nouvelles collections, supervisés par Madame Barbara Bui.

Les récents aménagements fiscaux afférents au crédit d'impôt recherche dans le secteur « Textile-Habillement-Cuir » nous avaient permis de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 300 000 euros au titre des dépenses engagées en 2009 alors que 200 000 euros avaient été perçus au titre des dépenses engagées en 2008.

Pour 2010, le groupe a maintenu ses dépenses en matière de création, mais nous n'avons pas pu bénéficier de crédit d'impôt pour la recherche car les 500 K€ perçus au titre des exercices 2009 et 2008 atteignaient les plafonds autorisés.

1.6.5 Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement n'a été réintégrée au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à l'exclusion de la réintégration de la fraction excédentaire des amortissements sur véhicules de tourisme pour un montant de 7 339 euros.

1.6.6 Délais de règlement fournisseurs

Année/ montant en K€	2009	2010
Echu + 90 jours	1 229	1 211
Echu + 60 jours	4	42
Echu + 30 jours	349	12
A échéance	769	1903
A échoir - 30 jours	908	969
A échoir - 60 jours	718	303
A échoir + 60 jours	19	138
Total	3 996	4 579

En 2010, le montant échu à plus de 90 jours (1 211 K€) correspond à des factures fournisseurs en litige. Le désaccord sur la date de départ du bail de la boutique du Faubourg St Honoré entraîne ainsi le gel du règlement de factures de loyer pour 1 187 K€, qui ont simplement été comptabilisées par mesure de prudence alors que le groupe en conteste le bien fondé. La totalité de ces factures était déjà comptabilisée au 31 décembre 2009.

Aujourd'hui seuls quelques fournisseurs étrangers (138 K€) peuvent avoir des conditions de règlement dépassant les 60 jours.

1.7 Actionariat et cours de bourse

1.7.1 Répartition du capital au 31 décembre 2010

	Actions	%	Droits de votes	%
William Halimi	268 648	39,8	536 396	48,1
Barbara Bui	131 194	19,5	261 988	23,5
Elie Halimi*	42 300	6,3	84 600	7,6
Dirigeants-fondateurs	442 142	65,5	882 984	79,3
Peter Copers	34 000	5,0	34 000	3,1
Titres d'auto détention	1 609	0,2		
Divers	196 723	29,2	197 260	17,7
Public	232 508	34,5	231 260	20,8
Total	674 650	100,0	1 114 244	100,0

*Dont 16 480 actions en usufruit

1.7.2 Actionariat salarié

Aucune action Barbara Bui SA n'est détenue par les salariés au travers du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou d'un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE).

1.7.3 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice 2010, les personnes visées par les dispositions en cause n'ont pas réalisé d'opération sur les titres de la société.

1.7.4 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

A la connaissance du groupe il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse ou l'issue d'une offre publique.

Toutefois il est nécessaire de rappeler que le seuil de 5% du capital a été franchi à la hausse par Monsieur Peter Copers, sis à St Martens-Latem (Belgique), le 31 octobre 2008.

1.7.5 Evolution du cours de Bourse



Une amélioration de 49% des volumes de transaction est constatée depuis le début de l'année 2010.

NYSE Euronext - Compartiment C
 ISIN : FR0000062788
 Nombres d'actions : 674 650
 Capitalisation au 25/03/10 : 11,4 M€
 Flottant : 34% / Fondateurs : 66%

2 EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Evénements importants survenus depuis la clôture

La société a signé au mois de janvier 2011 un partenariat de 5 ans en vue de l'ouverture d'une boutique Barbara Bui au Liban, en plein centre de Beyrouth.

Cette Boutique de 120 m² qui présentera tout l'univers de la marque devrait ouvrir pour la saison Automne/Hiver 2011 et devrait être suivie d'une seconde ouverture au cours de l'exercice 2012.

2.2 Evolution récente

Le chiffre d'affaires de l'activité Boutiques (retail) continue sa croissance et devrait afficher un 6^{ème} trimestre consécutif de croissance, en progression d'environ +8% à périmètre constant, par rapport au 1^{er} trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires wholesale devrait quant à lui être stable, car les facturations du carnet de commande Printemps / Eté 2011 en croissance de +7%, s'étale de décembre 2010 à avril 2011 et le rythme des livraisons est moins favorable au 1^{er} trimestre cette année.

Le chiffre d'affaires du groupe au 1er trimestre 2011 devrait ainsi être en très légère croissance par rapport à 2010.

2.3 Perspectives d'avenir

L'activité Boutiques continue à afficher une bonne dynamique avec un chiffre d'affaires estimé en progression de + 8%, à périmètre constant.

Pour l'exercice en cours, les carnets de commandes Diffusion sont bien orientés, +7% pour la collection Printemps/Eté 2011 et une tendance de +11% pour la collection Automne/Hiver 2011.

La reprise affichée dans les carnets de commandes et la progression continue en Boutiques, confortent le Groupe dans sa capacité à retrouver une croissance de son chiffre d'affaires pour l'année 2011.

Fort de ses derniers développements, Barbara Bui reprendra sa stratégie d'investissements sur des projets essentiels à l'image et au positionnement de la marque dont l'ouverture de la boutique de Los Angeles représente la prochaine étape. Ce nouveau Flagship en plein coeur de Beverly Hills dispose de 450 m² pour proposer sur deux niveaux l'ensemble de l'univers de la marque.

3 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

3.1 Effectif total et embauche

3.1.1 Effectif total

Répartition de l'effectif moyen 2010

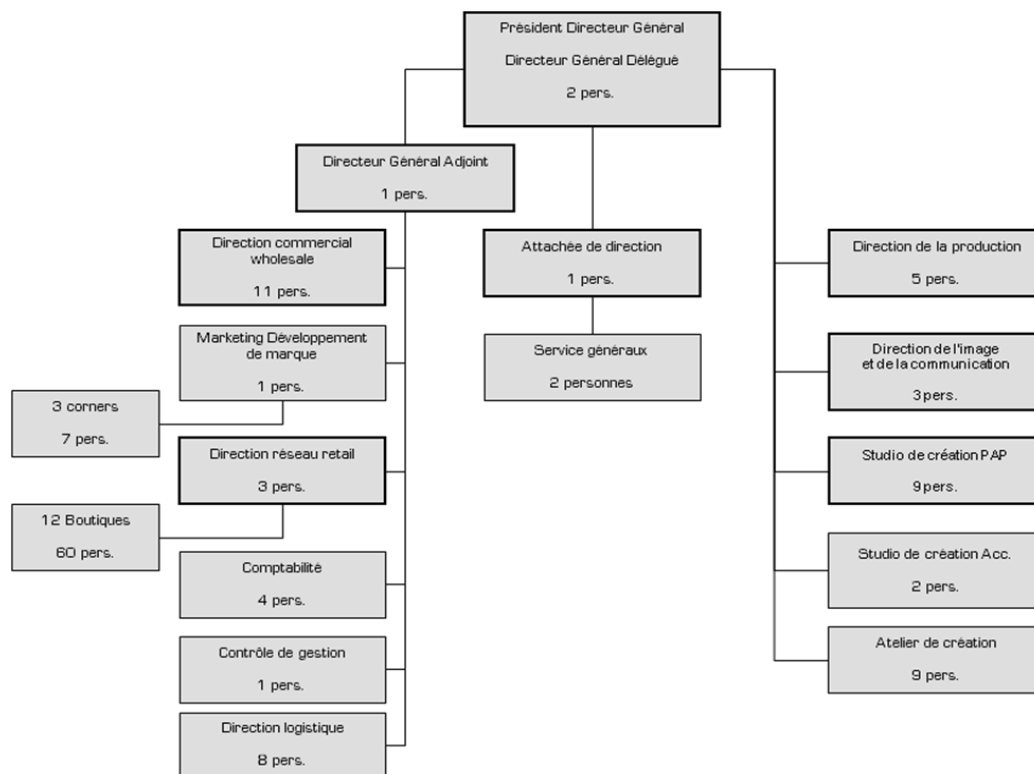
	Effectif global	Cadres	Non Cadres	Femmes	Hommes
Barbara Bui France	116	25	91	77	39
Alain Tondowski	-	-	-	-	-
BBK Distribution	1	1		1	-
Barbara Bui Italie	8	-	8	7	1
Kabuki Inc.	4	-	4	2	2
Total	129	26	103	87	42

Evolution des effectifs

Effectif global au 31/12	2008	2009	2010
Personnel hors boutique	69	63	59
Personnel boutique	87	72	70
Total	156	135	129

Organigramme groupe des ressources humaines

(Effectifs)



3.1.2 Recrutements

Au cours de l'exercice 2010, 190 personnes ont intégré l'effectif de Barbara Bui. Ce nombre important au regard de l'effectif global est dû d'une part à notre réseau de Boutiques qui génère un turnover très important en particulier chez les vendeurs et d'autre part à la saisonnalité de notre activité, rythmée par la création et la présentation de 2 collections chaque année qui nécessite d'avoir recours à des CDD de courtes durées.

24 CDI ont été signés en 2010 contre 22 CDI en 2009.

La saisonnalité de l'activité génère pour les périodes de showroom, de création, d'expédition et de soldes un nombre très important de CDD dont la durée est extrêmement courte. Des postes de noteuses, habilleuses, interprètes ou mannequins, sont ainsi pourvus pour quelques jours seulement.

La société a embauché 166 CDD lors de l'exercice 2010, alors que 163 contrats se sont terminés dans l'année. Le nombre de CDD présents à l'effectif du 31 décembre 2010 était de 11 contre 8 l'an dernier.

La société a également eu recours en 2010 à 1 contrat d'apprentissage et 2 contrats de professionnalisation, dont un s'est terminé en février 2010.

3.1.3 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Le ratio Homme/Femme est toujours très stable, avec environ 2/3 d'effectif féminin contre 1/3 d'effectif masculin.

Le secteur d'activité auquel appartient le groupe Barbara Bui est traditionnellement favorable aux effectifs féminins, ultra majoritaire dans l'ensemble de notre réseau de boutiques, elles sont également en majorité dans les départements commerciaux et de création.

La direction opérationnelle reste très équilibrée en terme de parité Homme/Femme. L'équipe de direction se compose en effet depuis des années de 4 femmes (dont Madame Barbara Bui, Directeur général délégué) et 4 hommes (dont Monsieur William Halimi Président directeur général).

3.2 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Aucun plan de réduction des effectifs, ni aucun licenciement pour motif économique, n'ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2010.

3.3 Rémunérations et évolutions des charges sociales

Les rémunérations brutes, de la société Barbara Bui SA qui représente 90% de l'effectif global du groupe, se sont élevées en 2010 à 4 666 K€ contre 4 677 K€ en 2009.

Les charges sociales se sont élevées à 2 035 K€, soit 43,62% des rémunérations.

3.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Barbara Bui a appliqué la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine à l'échéance pour l'ensemble des salariés à l'exclusion bien entendu des cadres dirigeants et des cadres intermédiaires rattachés à cette catégorie.

Délégation unique du personnel :

La mise en place de l'institution délégation unique du personnel (DUP) par voie électorale a été organisée au sein de Barbara Bui SA.

A la suite du 2^{ème} tour des élections soit le 23 novembre 2010, 3 employés (sur 4 postes de titulaires à pourvoir) ont fait acte de candidature, et ont été élus pour représenter le collège ouvriers/employés. La carence de candidature a été constaté pour le seul poste de titulaire à pourvoir pour représenter le collège etam / cadres.

Représentation syndicale :

Par courrier recommandé du 14 décembre 2010, la société Barbara Bui SA a été informée de la désignation d'un délégué syndical CGT et de la création d'une nouvelle section syndicale CGT au sein de la société Barbara Bui SA.

3.5 Formation

La société Barbara Bui SA a dépensé en 2010, 76 934 euros dans le cadre de ses dépenses de formation. Une cotisation est versée à un organisme collecteur spécialiste du secteur d'activité (Forthac).

Les formations ont principalement porté sur :

Le développement de l'efficacité et de la qualité de la force de vente retail,

L'amélioration des compétences sur les logiciels professionnels,

L'amélioration des compétences informatiques sur le pack office,

Les compétences linguistiques,

Et enfin les formations cariste pour l'expédition.

3.6 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société Barbara Bui SA ne compte pas parmi ses effectifs de travailleur handicapé. En revanche elle fait régulièrement appel à un ESAT, de façon à sous-traiter certaines tâches pour lesquelles elle ne dispose pas du savoir faire en interne (entretien des espaces verts, reconditionnement de produits, etc...). La société Barbara Bui SA versera au titre de l'exercice 2010 une cotisation de 24 525 euros à l'Agefiph permettant le financement d'œuvres visant la réinsertion des travailleurs handicapés.

3.7 Importance de la sous-traitance

Le groupe Barbara Bui n'intègre pas l'outil de production industrielle dans son organisation. Il sous-traite une grande partie de sa production auprès de fournisseurs spécialisés en fonction des caractéristiques précises de chacun des modèles des différentes collections de prêt-à-porter. Le solde, uniquement composé d'accessoires, est acheté sous forme de produits finis.

A hauteur de 1 775 K€ les achats de sous-traitance de production représentent 86% des activités sous-traitées par la société. Les 14% restant sont constitués par des activités pour lesquelles le savoir-faire n'existe pas en interne ou ne permet de couvrir l'intégralité des plages horaires (retouches, accueil, informatique, sécurité boutiques).

3.8 Prise en compte de l'activité sur les populations locales

Les 116 personnes constituant l'effectif moyen de la société Barbara Bui SA au cours de l'exercice 2010 sont toutes embauchées sur des sites appartenant à la région Ile de France.

Les filiales du groupe ont un impact plus relatif sur les populations locales, 8 postes sont pourvus dans la ville de Milan en Italie et 5 postes sont pourvus dans la ville de New York aux Etats-Unis.

3.9 Prise en compte de l'activité sur l'environnement

Le groupe Barbara Bui n'ayant pas d'activité industrielle son impact sur l'environnement reste faible. En effet, les consommations d'eau et de gaz sont très faibles, et le groupe étudie actuellement la possibilité de réduire les consommations électriques de ses points de ventes, en utilisant des ampoules de type leds.

Au niveau des déchets, les cartonnages et les matériels sont confiés à des sociétés spécialisées qui en assurent le recyclage.

4 ANALYSE DES RISQUES

4.1 Risques juridiques et fiscaux

4.1.1 Protection de la marque et des modèles

Les marques exploitées par le groupe font l'objet de dépôts dans tous les pays stratégiques, dans les classes relevant des activités de l'entreprise. Au fur et à mesure du développement des produits dérivés la protection des marques est assurée par l'extension des dépôts dans les classes concernées.

Les dessins et modèles des collections qui sont renouvelés chaque saison (2 fois/an) ne peuvent faire l'objet d'une protection exhaustive. Ceci n'empêche pas le groupe d'engager autant de fois que nécessaire des procédures pour lutter contre la contrefaçon.

4.1.2 Cautions et garanties

Dans le cadre de son développement, la société souscrit des emprunts moyen terme pour financer les investissements corporels nécessaires à l'extension, ou au maintien de la qualité, de son réseau de boutique en propre. Ces emprunts ne font l'objet d'aucune clause de remboursement anticipé rattachée à une évolution défavorable des ratios financiers (covenants). En revanche, un nantissement de fonds de commerce est en général donné au profit de l'établissement de crédit concerné.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Domont, un privilège de prêteur de deniers a été consenti à l'établissement bancaire ayant financé l'opération.

Une caution bancaire (30 K€) au profit du bailleur de la société Barbara Bui Milan srl, a été donnée par la société mère afin de garantir les loyers dus au titre de la nouvelle boutique de Milan.

Une caution bancaire de 518 KUSD soit 388 K€ au profit du bailleur de la société de BBRD Inc., a été donnée par la société mère afin de garantir les loyers dus au titre de la nouvelle boutique de Los Angeles.

4.1.3 Risques fiscaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations fiscales. Aucun redressement significatif n'a jamais été déploré.

Au niveau de la société mère du groupe, Barbara Bui SA :
En 2002 le contrôle fiscal couvrant les périodes 1999, 2000 et 2001 n'a donné lieu à aucun redressement significatif (- 15 K€).

En 2005, le contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 et 2003 n'a également donné lieu à aucun redressement significatif (- 8 K€)

En 2008, le contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006 s'est soldé, en dehors des redressements n'entraînant au niveau du groupe qu'un décalage dans le temps de la charge de l'impôt, par un rappel non significatif (-16K€).

Au niveau des filiales, le contrôle de la société Barbara Bui Srl portant sur les exercices 1999 à 2001 s'est soldé par un jugement positif pour le groupe ce qui a permis en 2007 de reprendre la provision de 39 K€ qui avait été constituée pour couvrir les risques.

4.1.4 Risques sociaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations sociales. Aucune correction de cotisation significative n'a jamais été déplorée

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2002 et portant sur les exercices 1999, 2000 et 2001 n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2005 et portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004 a donné lieu à une notification de redressement, qui contestée dans sa totalité a été remboursée par l'administration en 2007.

Un contrôle URSSAF de la société Barbara Bui SA portant sur les exercices 2006 à 2008 s'est déroulé au cours de l'exercice 2009. Une correction des cotisations de 5K€ en faveur de la société Barbara Bui SA a été enregistrée dans les comptes.

Les engagements de la société en matière de retraite ont fait l'objet d'une première comptabilisation en 2003 et ont été déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

4.1.5 Risques prud'homaux

A fin 2010, il n'existe plus de recours effectivement formulé devant le conseil des prud'hommes, toutefois le groupe Barbara Bui a provisionné les différents en cours avec ses salariés susceptibles d'aboutir à une transaction ou un recours devant le conseil des prud'hommes. Des provisions pour 70 K€ ont ainsi été enregistrées à la fin de l'exercice.

4.1.6 Faits exceptionnels ou litiges

En dehors des risques prud'hommaux détaillés ci-dessus, les autres litiges concernent principalement la fixation des prix des loyers lors des renouvellements de certains baux ; les demandes ont été provisionnées par mesure de prudence à hauteur d'un risque probable de déplaçonnement. Le montant des provisions au 31 décembre 2010 s'élève à 696 K€.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du groupe.

4.2 Risques d'exploitation

4.2.1 Dépendance à l'égard des personnes clés

Le groupe Barbara Bui est dépendant de ses principaux fondateurs dirigeants toujours en activité à des postes clés de l'entreprise.

Une assurance a par conséquent été souscrite en cas d'indisponibilité permanente de Mme Barbara Bui (Directeur général délégué) et/ou de M. William Halimi (Président directeur général).

4.2.2 Risque de recouvrement

Le risque client concerne essentiellement l'activité Diffusion soit 57% des revenus du groupe, les risques sur les Boutiques sont faibles et immédiatement constatés.

La politique commerciale du groupe, imposant des acomptes de 30% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers sur les zones à risques, limite au maximum l'exposition du groupe face au risque client.

De plus des couvertures, Sfac ou Coface, sont exigées pour la majeure partie des clients, ceux qui ne peuvent en bénéficier sont contraints de solder leur règlement avant la livraison des marchandises.

La crise avait entraîné une augmentation des risques de recouvrement en 2009 et une baisse des couvertures octroyées par les organismes de crédit. La situation revient peu à peu à la normale et les pertes sur clients sont redevenues peu significatives -29 K€ en 2010.

4.2.3 Risques liés à la production

L'ensemble des activités de production est sous-traité ce qui écarte tous les risques liés aux activités industrielles de production.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux côtés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément aux dispositions réprimant le travail clandestin et notamment l'instruction administrative du 10 août 1999 (12 C 3 99), commentant l'article 83 de la Loi de Finances pour 1998, le service production exige de chaque façonnier les pièces et documents requis.

Par ailleurs, la société Barbara Bui applique rigoureusement les textes en exigeant de ses partenaires autant de fois que nécessaire l'ensemble des documents requis.

4.2.4 Baux et loyers de la société

A l'exception du site logistique dont elle propriétaire, la société Barbara Bui SA loue à des tiers l'ensemble des locaux qu'elle occupe dans le cadre de son activité. Aucun bail ne fait l'objet d'une indexation sur le chiffre d'affaires.

4.2.5 Sécurité

Tous nos sites, en particulier les entrepôts logistiques et les boutiques, répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont protégés par des installations conformes aux exigences de nos assureurs.

De plus, une stratégie visant à répartir les stocks concourant à l'exploitation normale de l'entreprise sur l'ensemble des sites du groupe permet de limiter au maximum l'impact résiduel d'un éventuel sinistre.

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de change

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international. L'impact financier direct sur les comptes consolidés du groupe reste marginal.

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 168 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 138 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 51
Actifs	1 566
Position nette avant gestion	1 515
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	1 515

4.3.2 Risque de taux

Le groupe n'a souscrit que des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé en cas de baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	- 488	- 1 451	- 692
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 488	- 1 451	- 692
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 488	- 1 451	- 692

A fin décembre 2010, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,75%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 26 K€.

Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

4.3.3 Risque actions

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros sont affectés au compte de liquidité depuis le 29 octobre 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2009, le groupe détenait 1 785 actions valorisées à 14,75 € soit 26 K€ euros, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2010, le groupe détenait 1 609 actions valorisées à 16,56 € soit 27 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

4.4 Assurances

La société a souscrit des garanties multirisques sur les biens, couvrant des événements tels le vol, l'incendie et autres risques causant des dommages aux biens et aux personnes. Elle souscrit également une assurance pour les risques de pertes d'exploitation et les cas de responsabilité, du fait des biens ou du fait des activités.

Comme énoncé au point 4.2.1, la société a également souscrit des assurances sur les personnes clés de l'entreprise.

Le coût global des polices d'assurance s'élève à 0,37% du chiffre d'affaires.

A ce montant s'ajoute le coût des assurances Sfac et Coface visant à garantir le paiement des créances clients, qui représente 0,37% du chiffre d'affaires du groupe.

5 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE BARBARA BUI SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440
- Nombre d'actions émises	674 650	674 650	674 650	674 650	674 650
- Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires hors taxes	26 632 780	32 097 843	35 676 938	28 972 241	28 068 535
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 702 857	3 611 842	3 395 898	876 434	1 287 496
- Impôts sur les bénéfices	364 220	1 059 182	843 557	-300 000	-
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	98 422	341 368	263 992	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 783 846	1 827 394	1 235 469	- 735 028	967 011
- Résultats distribués	*182 156	**249 168	***114 363	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,32	3,28	3,39	1,74	1,91
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,64	2,71	1,83	-1,09	1,43
- Dividende brut attribué à chaque action	*0,27	**0,37	***0,17	-	-
IV. Personnel					
- Nombre de salariés	121	125	132	122	116
- Montant de la masse salariale	4 009 111	4 350 227	4 880 794	4 676 659	4 665 732
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale - œuvres sociales, etc)	1 626 705	1 853 418	2 089 400	2 026 369	2 035 082

* Dividendes 2006 distribués en 2007,
** Dividendes 2007 distribués en 2008,
*** Dividendes 2008 distribués en 2009.

PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE RESULTATS

1	Comptes consolidés	49
2	Principes comptables	54
3	Notes annexes	59
4	Comptes sociaux	49

Patrimoine - Situation financière - Résultats

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Attestation des commissaires aux comptes

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « autres immobilisations incorporelles (IAS 38) » du paragraphe 2.3. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux droits aux baux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011
Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO

Michel SELLIER

1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2010

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Ecarts d'acquisition	1		
Immobilisations incorporelles	1	1 959	1 961
Immobilisations corporelles	1	3 830	4 003
Immobilisations financières	1	916	693
Impôts différés	2	889	1 065
Autres actifs non courants			
Actifs non courants		7 594	7 722
Stocks	3	5 432	6 022
Clients et comptes rattachés	4	2 118	2 010
Créances d'impôts courants	9	392	794
Autres créances	5	708	195
Autres actifs courants	5	92	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 333	3 622
Actifs courants		13 076	12 643
Total de l'actif		20 669	20 366

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital		1 079	1 079
Primes		4 648	4 648
Réserves consolidées		3 645	4 151
Ecarts de conversion		171	
Résultat de l'exercice		382	-326
Capitaux propres part du groupe	10	9 926	9 551
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres		9 926	9 551
Provisions pour pensions et retraites	6	100	71
Provisions pour risques et charges (part à + 1 an)	6		
Dettes financières (part à +1 an)	7	2 180	2 641
Passifs d'impôts différés	2	112	97
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		2 392	2 809
Dettes financières (part à -1 an)	7	516	539
Provisions pour risques et charges (part à -1 an)	6	766	983
Fournisseurs et comptes rattachés	8	4 698	4 052
Dettes d'impôts courants	9	397	303
Autres dettes	8	1 973	2 129
Autres passifs courants			
Passifs courants		8 351	8 006
Total du passif		20 669	20 366

1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits des activités ordinaires	15	29 282	30 241
Coût des ventes		-12 506	-13 372
Marge brute		16 777	16 869
Frais de commercialisation		-13 785	-14 017
Charges administratives		-2 480	-2 620
Autres produits et charges opérationnels courants	11	255	-517
Résultat opérationnel courant		767	-285
Autres produits et charges opérationnels	12		-92
Résultat opérationnel		767	-377
Résultat financier net	13	5	-161
Charges d'impôts	14	-390	212
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		382	-326
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat Net - part du groupe		382	-326
Résultat net par action		0,57	-0,48
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650
Résultat dilué par action		0,57	-0,48
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650

1.4 Etat du résultat Global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat Net		382	-326
Variations relatives aux :			
Ecart de conversion		-12	
Impôts sur les éléments du résultat global			
Quote part des autres éléments du résultat global des entreprises associées			
Résultat Global Total		370	-326

1.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net des sociétés intégrées		382	-326
Amortissements et provisions hors actif circulant		515	1 498
Variation des impôts différés		191	-201
Plus-values de cession		51	92
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 139	1 062
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des stocks et en-cours	3	590	681
Variation des clients et comptes rattachés	4	-108	637
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		646	-1 671
Variation des autres créances et dettes		-264	-221
Variation du besoin en fonds de roulement		864	-573
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 003	489
Acquisitions d'immobilisations	1	-804	-165
Cessions d'immobilisations		10	34
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-794	-131
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-114
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Incidences des acquisitions et cessions de titres Barbara Bui		4	2
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	7	49	
Remboursements d'emprunts	7	-530	-589
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-477	-701
Incidence de la variation de cours des devises		-19	
Variation de trésorerie		712	-343
Trésorerie d'ouverture		3 616	3 954
Trésorerie de clôture		4 328	3 616
Dont valeurs mobilières de placement		1 743	2 258
Dont disponibilités		2 590	1 364
Dont découverts bancaires		-5	-6

1.6 Variation des capitaux propres 31 décembre 2010

Variation des Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 079	4 648	2 885		1 378	9 990		9 990
Affectation Résultat 2008			1 378		-1 378	0		0
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui			2			2		2
Dividendes distribués			-114			-114		-114
Résultat consolidé exercice 2009					-326	-326		-326
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 079	4 648	4 151		-326	9 551		9 551
Affectation Résultat 2009			-326		326			
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui			4			4		4
Pertes et gains enregistrés en capitaux propres			-184	171		-12		-12
Dividendes distribués								
Résultat consolidé exercice 2010					382	382		382
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 079	4 648	3 645	171	382	9 926		9 926

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Cadre général

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2011. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1er janvier 2010, sont les suivants :

IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
IAS 27 révisée - Etats Financiers individuels et consolidés ;

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

2.2 Principes comptables et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Une nouvelle filiale détenues à 100% par le groupe a été créée en vue de l'exploitation de la nouvelle Boutique de Los Angeles, son intégration dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est sans impact significatif sur les comptes du groupe.

La consolidation porte ainsi sur les sociétés du groupe Barbara Bui indiquées dans le tableau ci-après.

Société	Ville	Pays	% de contrôle (*)	Méthode de conso. (**)
Société mère				
Barbara Bui SA	Paris	France		IG
Filiales				
Alain Tondowski Sarl	Paris	France	55 D	IG
BBK Holding	New York	Etats-Unis	100 D	IG
Barbara Bui Srl	Milan	Italie	99,9 D	IG
BBK Distribution	New York	Etats-Unis	100 I	IG
Kabuki Inc.	New York	Etats-Unis	100 I	IG
BBRD Inc.	Los Angeles	Etats-Unis	100 I	IG

(*) D = direct - I = indirect

(**) Intégration globale

Méthodes de consolidation

La consolidation réalisée selon la méthode de l'intégration globale a été effectuée sur la base des situations sociales arrêtées par chaque société au 31 décembre 2010. Toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

Intérêts minoritaires

La quote-part des minoritaires négatifs dans les capitaux propres de la filiale Alain Tondowski Sarl a été prise en charge par le groupe.

2.3 Principes comptables du bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition (IAS 36 et IFRS 3)

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition. Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les droits aux baux.

- Les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée comprise entre 3 et 5 ans.
- Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif, et à durée indéterminée, les droits aux baux restent par conséquent des immobilisations incorporelles non amortissables, mais soumis aux tests de dépréciation de l'unité de trésorerie à laquelle ils sont rattachés.
- Ces tests sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans. En conséquence, ils ne seront réalisés, lors de l'arrêt intermédiaire, qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement aux agencements de magasins sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage 5 ans ;
- Agencements gros œuvres 10 ans ;
- Aménagements 3 à 7 ans ;
- Matériel de transport 4 ans ;
- Mat. et mobilier de bureau 4 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location - financement et locations simples (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location - financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location - financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation des actifs (IAS 36)

Comme pour les immobilisations incorporelles (droits aux baux) le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Ce test de valeur est réalisé dès que ces immobilisations incorporelles génèrent des pertes d'exploitation du fait d'événements internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Stocks et en cours (IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance.

Disponibilités (IAS 7 et 39)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières ne répondant pas à ces critères sont reclassées en autres actifs non courants.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat financier.

Avantages au personnel (IAS 19)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière. Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

Actifs et passifs financiers (IAS 32 et 39)

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies dans les normes IAS 32 et IAS 39. La variation de juste valeur des actifs financiers courants est comptabilisée en résultat.

Actions Barbara Bui auto détenues

Les actions Barbara Bui détenues par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cessions sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

Provisions pour risques et charges (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.4 Principes comptables du compte de résultat

Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Frais de publicité et de promotion (amendement IAS38)

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges :

- qui relèvent des activités ordinaires de l'entreprise sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels courants,
- qui ne relèvent pas de l'activité courante sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Résultat financier (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les différences temporaires entre résultats fiscaux et sociaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Le taux retenu pour leur évaluation correspond au taux applicable au mode de réalisation le plus probable de la différence temporaire. Les actifs et les passifs d'impôts différés quelle que soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. La part des impôts différés actifs, dont la récupération ne semble pas pouvoir intervenir à moyen terme n'est pas comptabilisée à l'actif du bilan. En revanche leurs montants sont indiqués pour information en annexe.

Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre total d'actions.

Le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Aucun instrument dilutif n'existe dans le groupe.

2.5 Autres principes comptables

Conversion des éléments en devises (IAS 21)

Conversion des comptes des sociétés intégrées

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro, les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Autres éléments en devises

Les produits et charges en devises sont convertis au cours moyen mensuel. En fin d'exercice, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Le groupe Barbara Bui compte 2 secteurs opérationnels, l'activité Boutiques d'une part et l'activité Diffusion d'autre part, qui se distinguent par des coefficients de marge, des montants d'investissement, des charges opérationnelles et des risques clients structurellement différents. Ils correspondent aux 2 axes selon lesquels sont organisés le reporting interne et la gestion du groupe.

L'activité Boutiques bénéficie de taux de marge brute importants liés à un chiffre d'affaires détail, mais nécessite des investissements corporels et incorporels élevés ainsi que de lourdes charges opérationnelles (loyers et frais de personnels).

L'activité Diffusion génère des marges brutes plus faibles mais nécessite des investissements et des charges opérationnelles plus limités.

Les performances de chacun de ces secteurs sont régulièrement analysées par le P.D.G., principal décideur opérationnel, qui peut alors allouer les ressources nécessaires.

Ces secteurs opérationnels restent issus d'un même métier et sont concentrés au sein d'une même entité juridique, ce qui entraîne nécessairement la mise en commun d'éléments d'actif, de passif et de charges. Aussi par référence à la norme, conduisant à éliminer toute clé de répartition arbitraire dans le but de communiquer une information pertinente, les éléments communs qui ne peuvent être affectés figurent :

- en charges non affectées,
- en actifs ou passifs non affectés.

3 NOTES ANNEXES

Note 1. Immobilisations

Immobilisations	Ecart d'acquisition	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
		Droits aux baux	Logiciels	Total		
au 31/12/2009						
Valeur brute	50	2 104	74	2 178	9 954	693
Amortissements et dépréciations	-50	-152	-65	-217	-5 951	
Valeur nette		1 952	9	1 961	4 003	693
Variation 2010						
Acquisitions			6	6	435	233
Cessions et reprises					-51	-10
Amortissements et dépréciations			-9	-9	-557	
Valeur nette au 31 décembre 2010		1 952	6	1 959	3 830	916
au 31/12/2010						
Valeur brute	50	2 104	80	2 185	9 521	916
Amortissements et dépréciations	-50	-152	-74	-226	-5 691	
Valeur nette		1 952	6	1 959	3 830	916

L'écart d'acquisition se compose conformément aux principes IFRS de l'écart de première consolidation constaté lors de l'acquisition de la filiale Alain Tondowski Sarl (20 K€) auquel s'ajoute le coût d'acquisition de la marque Alain Tondowski Sarl (30 K€). Les faibles perspectives liées à cette activité ont entraîné une dépréciation totale de cet actif.

Les droits aux baux inscrits au bilan pour 2 104 K€ correspondent aux locaux ayant fait l'objet par le passé d'un rachat de pas de porte, à savoir :

- 5 boutiques à Paris (rue Etienne Marcel et rue de Grenelle),
- 2 boutiques à Milan (Via Manzoni, via Sant'Andrea),
- le centre administratif et show room du 32 rue des Francs Bourgeois.

Les autres baux, dont le groupe est également propriétaire, ont été négociés sans rachat de pas de porte, à savoir :

- 4 boutiques à Paris, dont la boutique de la rue du Faubourg St Honoré ouverte en septembre 2008. Les autres se situent Avenue Montaigne, rue des St Pères, rue des Francs Bourgeois.
- 1 boutique à New York (Soho).

En ce qui concerne la boutique située rue de Grenelle (Paris), les perspectives et les conditions de marché actuelles ont conduit à maintenir la dépréciation constatée depuis le 31 décembre 2008 (152 K€) qui valorise le bail à 300 K€ à l'actif du bilan.

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les loyers d'avance versés en garanties au titre de l'ensemble des locaux loués par le groupe.

Note 2. Impôts différés

(en milliers d'euros)	au 31/12/09	Variations de l'exercice	au 31/12/10
Barbara Bui SA	731	-291	439
Kabubi Inc.	262	109	371
Alain Tondowski Sarl			
BBK Holding	0	1	1
BBK Distribution	72	6	77
BB Italie Srl	-97	-15	-112
Total général	968	-191	777
Impôts différés actifs	1 065		889
Impôts différés passifs	97		112

Complément d'information sur les impôts différés actifs

78 K€ concernant la société Alain Tondowski Sarl et 39 K€ concernant la société Barbara Bui Italie Srl, n'ont pas été enregistrés, faute de perspectives de récupération suffisantes.

Note 3. Stocks

(en milliers d'euros)	Matières 1 ^{ères} et fournitures	Produits finis	March- andises	Total
Au 31/12/2009				
Valeur brute	1 310	4 766	1 033	7 109
Dépréciations	-302	-692	-92	-1 087
Valeur nette	1 008	4 073	941	6 022
Variation 2010				
Variation des stocks	259	-629	-126	-496
Variation des dépréciations	-105	-10	21	-94
Valeur nette au 31/12/10	1 163	3 434	836	5 432
Au 31/12/2010				
Valeur brute	1 569	4 136	907	6 613
Dépréciations	-407	-702	-72	-1 181
Valeur nette	1 163	3 434	836	5 432

Note 4. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	
Au 31/12/2009	
Valeur brute	2 621
Dépréciations	-611
Valeur nette	2 010
Variation 2010	
Variation des comptes clients	73
Variation des dépréciations	35
Valeur nette au 31/12/2010	2 118
Au 31/12/2010	
Valeur brute	2 694
Dépréciations	-576
Valeur nette	2 118

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable reflète de façon fiable la juste valeur des créances comptabilisées à l'actif.

Tous les clients qui n'avaient pas soldé leurs créances correspondant à la saison P/E 2010 ont été provisionnés au 31/12/2010. Par ailleurs, une analyse au cas par cas des créances clients est réalisée pour évaluer le risque de non recouvrement.

Note 5. Autres créances et actifs courants

Autres créances	Avances fournisseurs	Avances au personnel	Produits à recevoir	Charges constatées d'avance	Débiteurs divers	Total autres créances	Autres actifs courants
Au 31/12/2009							
Valeur brute	40	3	55	89	7	195	
Dépréciations							
Valeur nette	40	3	55	89	7	195	
Variation 2010							
Variations	86	8	-41	461	-1	513	92
Dépréciations							
Valeur nette au 31 décembre 2010	126	12	14	551	6	708	92
Au 31/12/2010							
Valeur brute	126	12	14	551	6	708	92
Dépréciations							
Valeur nette	126	12	14	551	6	708	92

Les autres actifs courants de 92 K€ correspondent à une somme versée en garantie, dans le cadre d'un litige entièrement couvert par une provision pour risque.

Note 6. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotation de l'exercice	Utilisation	Reprise de l'exercice	31/12/2010	Part à - 1 an	Part à + 1 an
Engagement retraite	38	17			55		55
Départ personnel BB Italie Srl	34	11			44		44
Litiges	983	301	18	499	766	766	-
Impôts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions risques et charges	983	301	18	499	766	766	-
Résultat opérationnel courant		301	18	499			
Autres produits et charges opérationnels							
Charge d'impôts							

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover : - 35 ans = 10%, de 35 à 55 ans = 5%, + 55 ans = 0%,
- taux d'actualisation : 5,5%,
- taux d'inflation : 2%.
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Engagement de retraite pour les dirigeants

Néant.

Litiges

Les provisions pour litiges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses, réalisés ou probables qui résultent des activités du groupe.

Au 31 décembre 2010, les risques de déplaçonnement de loyer en cours ont été provisionnés. Une reprise de provision de 441 K€ a été comptabilisée dès le 1^{er} semestre 2010 pour tenir compte d'un risque de déplaçonnement de loyer devenu sans objet.

Impôts

Néant.

Note 7. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2010	A -1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts à taux variable	-					
Emprunts à taux fixe	3 143		513	2 630	488	2 142
Locations financement	17	42	16	42	16	26
Comptes courants d'associés	5	7		12		12
Intérêts à payer	8		1	7	7	
Total emprunts	3 173	49	530	2 692	511	2 180
Dividendes à payer	-			-		-
Concours bancaires courants	6			5	5	
Total dettes financières	3 179	49	531	2 697	516	2 180

La société mère Barbara Bui SA est la seule société du groupe à avoir souscrit des emprunts moyen terme auprès d'établissements de crédit, la seule devise utilisée étant l'euro. Il n'existe aucun emprunt en devise.

Les garanties afférentes à ces emprunts sont principalement de type nantissement de droit au bail. Seul l'emprunt relatif à l'acquisition du site logistique de Domont est garanti par un privilège de prêteur de deniers.

Ces emprunts ne comportent aucune clause de remboursement anticipé.

Les comptes courants d'associés ne sont pas productifs d'intérêts.

Note 8. Fournisseurs et autres dettes

	Avances et acomptes clients	Salaires et dettes sociales	Autres dettes	Total autres dettes	Fournisseurs
Au 31/12/2009					
Valeur brute	1 016	823	291	2 129	4 052
Dépréciations					
Valeur nette	1 016	823	291	2 129	4 052
Variation 2010					
Variations	-167	42	-31	-156	646
Dépréciations					
Valeur nette au 31/12/2010	849	865	259	1 973	4 698
Au 31/12/2010					
Valeur brute	849	865	259	1 973	4 698
Dépréciations					
Valeur nette	849	865	259	1 973	4 698

Les avances clients correspondent à des acomptes versés sur les commandes de la saison Été 2011.

Les autres dettes correspondent principalement aux charges à payer.

Les salaires et dettes sociales correspondent aux échéances du mois de décembre 2010 réglées en janvier 2011.

Note 9. Créances et dettes d'impôts courants

Impôts courants	ACTIF			PASSIF		
	Créances d'impôts sociétés	Créances fiscales hors IS	Total	Dettes d'impôts sociétés	Dettes fiscales hors IS	Total
Au 31/12/2009						
Valeur brute	566	228	794		303	303
Dépréciations						
Valeur nette	566	228	794		303	303
Variation 2010						
Variations	-564	162	-403		94	94
Dépréciations						
Valeur nette au 31 Décembre 2010	2	390	392		397	397
Au 31/12/2010						
Valeur brute	2	390	392		397	397
Dépréciations						
Valeur nette	2	390	392		397	397

Les 300 K€ de crédit d'impôt recherche au titre de 2009 ont bien été perçus au cours de l'exercice 2010 et les excédants d'acompte d'IS versés avant le 31 décembre 2009 ont été remboursés au cours de l'exercice.

Note 10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, le capital est constitué de 674 650 actions (674 650 actions aux 31 décembre 2009 et 2008), entièrement libérées, au nominal de 1,60 euros.

441 213 actions bénéficiaient au 31 décembre 2010 d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de quatre ans.

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des actions Barbara Bui détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 27 K€ et le retraitement des plus ou moins values sur les cessions effectuées sur l'exercice diminuent ont un impact non significatif sur les capitaux propres.

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto détenues. Sur l'exercice 2010, la société ne versera pas de dividende.

Note 11. Autres produits et charges opérationnels courants

Autres produits et charges d'exploitation	31 décembre 2010	31 décembre 2009
(en milliers d'euros)	2010	2009
Royalties et autres redevances		
Crédit d'impôt recherche		300
Pertes et gains sur cessions d'actif	-14	
Pertes et gains sur créances	-29	-223
Litiges, procès et autres produits et charges	319	-689
Remboursements sinistres et transfert de charges	-20	95
Divers	-1	-1
Autres produits et charges d'exploitation	255	-517

Les litiges procès et autres produits et charges sont principalement constitués par les dotations et reprises de provisions enregistrées dans le cadre des déplaçonnements de loyer.

Note 12. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dotations et reprises de provisions pour risque IS		
Dotations et reprises en marge des activités courantes		
Impact des contrôles fiscaux		
Litiges et procès en marge des activités courantes		
Pertes et Gains sur cessions d'actif hors exploitation		-92
Autres produits et charges opérationnels		-92

Pour rappel :

Les pertes sur cessions d'actif de -92 K€, comptabilisées en 2009 correspondaient à la valeur résiduelle des immobilisations de l'ancien site logistique de Vitry/Seine, remplacé au 1^{er} semestre 2009 par la nouvelle plateforme logistique située à Domont (95).

Note 13. Résultat financier net

Résultat financier net en milliers d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits de placement	6	13
Intérêts d'emprunts	-138	-166
Coût de la dette financière nette	-132	-153
Escomptes accordés	-2	-3
Autres	1	0
Autres produits et charges financiers	-1	-3
Différences de change	148	-46
Provisions pour perte de change	-10	45
Ecart de conversion		-5
Différences de change	138	-6
Résultat financier net	5	-161

Note 14. Charges d'impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts exigibles	-12	3
Impôts différés	-216	209
Autres Impôts (CVAE...)	-162	
Total	-390	212

En France, la loi de finance pour 2010 a introduit une nouvelle taxe : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Par cohérence avec le traitement des taxes analogues au sein du Groupe, la CVAE a été qualifiée par le groupe d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12. En conséquence elle est comptabilisée en « Charges d'impôts ».

Note 15. Secteurs opérationnels

En ce qui concerne les actifs et passifs non affectés par secteur d'activité, il convient de se reporter aux remarques formulées dans les principes comptables au paragraphe secteurs opérationnels (IFRS 8).

Résultats sectoriels par activité

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
Produits sectoriels	12 488	16 794	29 282	11 513	18 728	30 241
Résultat sectoriel	999	2 356	3 355	-403	2 430	2 027
Charges non affectées			-2 480			-2 620
Résultat opérationnel courant			875			-593
Autres produits et charges opérationnels			-107			216
Résultat opérationnel			767			-377
Résultat financier net			5			-161
Charges d'impôts			-390			212
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession			382			-326
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession						
Résultat Net			382			-326

Actifs et passifs sectoriels par activité

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
Actifs et passifs sectoriels						
Actifs non courants sectoriels	4 985	334	5 319	4 719	345	5 065
Actifs courants sectoriels	3 340	4 717	8 057	3 260	5 268	8 527
Actifs non affectés			7 294			6 774
Total actif	8 325	5 051	20 670	7 979	5 613	20 366
Passifs sectoriels	4 074	806	4 879	4 209	1 169	5 378
Passifs non affectés			5 864			5 437
Total passif	4 074	806	10 744	4 209	1 169	10 815
Investissements	408	109	518	47	30	77
Dotations aux amortissements	459	107	567	467	153	621

Actifs sectoriels par zone géographique

31 décembre 2010	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	6 049	4 831	6 872	17 752
Europe hors France	1 629	0	73	1 702
USA / Canada	647	220	349	1 217
Total	8 325	5 051	7 294	20 670

31 décembre 2009	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	5 761	5 286	6 443	17 491
Europe hors France	1 641	0	118	1 759
USA / Canada	577	327	213	1 117
Total	7 979	5 613	6 774	20 366

Note 16. Produits des activités courantes par zone géographique

	31 décembre 2010	%	31 décembre 2009	%
France	15 886	55%	15 333	51%
Europe hors France	3 763	12%	4 018	13%
USA / Canada	1 984	6%	1 941	6%
Pays de l'Est	4 924	16%	6 044	20%
Asie / Pacifique	1 055	4%	1 512	5%
Afrique / Moyen-Orient	1 631	7%	1 360	4%
Autres	39	0%	27	0%
Total	29 282	100%	30 235	100%

Note 17. Etat du résultat global

A l'exception des résultats sur cessions de titres Barbara Bui qui ne font pas partie des éléments à présenter dans l'état du résultat global, aucun autre retraitement, à l'exception de l'impact de la variation des écarts de conversion, n'est affecté directement en capitaux propres.

Note 18. Engagements donnés et reçus

Engagements financiers (en milliers d'euros)	Au 31/12/ 2010	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Effets escomptés sur l'exercice				
Cautions pour loyers	418			418
Intérêts sur emprunts à payer	573	117	395	61
Total	991	117	395	479
Engagements reçus				
Cautions des dirigeants	76			76
Total	76			76

Une nouvelle caution de loyer de 518 KUSD soit 388 K€ a été donnée pour garantir le paiement des loyers de la société BBRD Inc. qui exploitera la nouvelle Boutique de Los Angeles.

Dettes garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens
Emprunts	2 630	3 960	1 810
Etablissements de crédit			

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (2 630 K€) correspond à la part de capital restant du au 31 décembre 2010.

Le montant global des sûretés (3 960 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur comptable des biens (1 810 K€) correspond à la valeur nette inscrite au bilan, des baux faisant l'objet d'un nantissement ou des biens faisant l'objet d'un privilège de prêteur de deniers.

D'autres locaux sans valeur d'achat (donc sans valeur nette comptable) ont également fait l'objet d'un nantissement. De ce fait, les sûretés, évaluées notamment sur la base de la valeur actuelle de l'intégralité des droits aux baux nantis, dépassent largement la valeur nette comptable des biens.

Note 19. Effectifs et salaires

Effectif moyen	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Barbara Bui SA	116	122
Filiales	13	12
Total	129	134

Salaires et charges (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Barbara Bui SA	6 701	6 703
Dont réserve spéciale de participation Filiales	454	486
Total	7 155	7 189

Ni le résultat de l'exercice 2009, ni celui de l'exercice 2010 de la société Barbara Bui SA n'ont permis d'affecter un montant à la réserve spéciale de participation, en application des dispositions légales.

Note 20. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
Monsieur William Halimi Président directeur général				
Rémunération fixe	157 200	157 200	159 200	159 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	22 800	22 800	22 800	22 800
Avantages en nature véhicule	2 000	2 000	6 000	6 000
Total	182 000	182 000	188 000	188 000

En euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Dus	Versés	dus	versés
Madame Barbara Bui Directeur général délégué				
Rémunération fixe	145 200	145 200	147 600	147 600
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	2 900	2 900	34 800	34 800
Avantages en nature vêtements	6 000	6 000	6 000	6 000
Total	154 100	154 100	188 000	188 000

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2010.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui.

Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Note 21. Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 8 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale (wholesale et retail) et direction de la communication.

Les fonctions rémunérées en 2010 et le nombre de membres du comité de direction n'ont pas changé par rapport à l'exercice 2009.

Rémunérations brutes (en euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
	885 244	937 241

Note 22. Honoraires des Commissaires aux comptes

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions
Deloitte et associés 2010	27 000	Néant
2009	29 000	18 000
FT audit et associés 2010	15 000	Néant
2009	15 000	Néant

Note 23. Risques de marché**Risques de change**

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international. L'impact financier direct sur les comptes consolidés du groupe reste marginal.

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 168 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 138 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 51
Actifs	1 566
Position nette avant gestion	1 515
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	1 515

Risques de taux

Le groupe n'a souscrit que des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé en cas de baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	- 488	- 1 451	- 692
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 488	-1 451	- 692
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 488	- 1451	- 692

A fin décembre 2010, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,75%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 26 K€.

Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risques actions

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros sont affectés au compte de liquidité depuis le 29 octobre 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2009, le groupe détenait 1 785 actions valorisées à 14,75 € soit 26 K€ euros, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2010, le groupe détenait 1 609 actions valorisées à 16,56 € soit 27 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

Note 24. Parties liées**Rémunération des mandataires**

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2010 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 154 100 euros bruts dont avantages en nature 8 900 euros.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2009 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 182 000 euros bruts dont avantages en nature 24 800 euros

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 euros au titre de l'exercice 2010. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 avait décidé qu'à compter du 1er avril 2004, Madame Barbara Bui, à titre d'accessoire à son contrat de travail de Directrice artistique, disposerait du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé Place des Vosges à Paris, 75003. Ce droit d'utilisation portait sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et a constitué un avantage en nature de 2 900 euros au titre de l'exercice 2010 car le bail de cet appartement a été résilié en date du 4 février 2010, suite à l'achat des murs par Madame Barbara Bui.

Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2900 euros conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2010, le montant des loyers s'est élevé à 31 486 euros.

Note 25. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas, à la connaissance du groupe, de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe.

Note 26. Événements postérieurs à la clôture

Néant

4 COMPTES SOCIAUX

4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO Michel SELLIER

4.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Mise à disposition des locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, Madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place des Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 euros conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2010, le montant des loyers s'est élevé à 31 486 euros.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

BBK Holding

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale américaine pour la somme de 18 355,36 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 3,82 % l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 685,38 euros.

Kabuki Inc.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette sous filiale américaine pour la somme de 705 754,68 euros.

Modalités : Suite au contrôle fiscal 2008 portant sur les exercices 2005 et 2006, cette avance a été considérée comme non déductible et ne porte par conséquent plus intérêt. BB Italie - Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale italienne pour la somme de 156 518,98 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 3,82% l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 5 878,07 euros.

BB Italie - Mise à disposition

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : contrat de mise à disposition d'une structure de show room et d'assistance commerciale dans le cadre de cette structure. La redevance exigible par BB Italie au 31/12/2010 était de 338 677 euros.

Alain Tondowski Sarl - Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale pour la somme de 256 081,29 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 3,82% l'an soit 9 306,07 euros d'intérêts pour l'année 2010.

Alain Tondowski Sarl - Sous location

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA sous loue des locaux meublés au 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS pour un montant forfaitaire mensuel de 500 euros HT par mois conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2010.

Alain Tondowski Sarl - Redevance

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : refacturation d'une redevance administrative de 500 euros HT conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2010.

BBK Distribution - Refacturation prestations

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
 Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA a refacturé en 2010 un montant de 30 938 USD au titre des prestations suivantes :
 Rémunérations de la direction - 30 938 USD

Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
 Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2010 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 154 100 euros bruts dont avantages en nature 8 900 euros .

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
 Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2009 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 182 000 euros bruts dont avantages en nature 24 800 euros

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
 Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 euros au titre de l'exercice 2010. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

BB Italie - Prêt

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
 Montant, nature et objet : un prêt de 1 M€ a été accordé à la filiale italienne qui reste devoir au 31/12/2010 la somme de 416 666,69 euros. Ce prêt correspond à la rétrocession d'un emprunt effectué par la société mère pour le financement de la nouvelle boutique ouverte à Milan par la filiale. L'intégralité des intérêts y afférents ont été de facto remis à la charge de la société Barbara Bui Italie Srl.
 Modalités : ce prêt entraîne des intérêts courus au taux de 4,10% soit 1 138,89 euros

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
 Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 avait décidé qu'à compter du 1er avril 2004, Madame Barbara Bui, à titre d'accessoire à son contrat de travail de Directrice artistique, disposerait du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé Place des Vosges à Paris, 75003. Ce droit d'utilisation portait sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et a constitué un avantage en nature de 2 900 euros au titre de l'exercice 2010 car le bail de cet appartement a été résilié en date du 4 février 2010, suite à l'achat des murs par Madame Barbara Bui.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011
 Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO Michel SELLIER

4.3 Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amortissements. Et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, licences, logiciels, droits et similaires	82 268	76 959	5 310	2 068
Fonds commercial (1)	753 403	152 000	601 403	601 403
Autres immobilisations incorporelles	7 622	7 622		
Immobilisations corporelles				
Terrains	332 000		332 000	332 000
Constructions	4 306 431	2 471 839	1 834 592	2 042 594
Installations techniques, matériel et outillage industriel	216 224	181 312	34 912	50 795
Autres immobilisations corporelles	3 210 347	2 104 729	1 105 618	949 915
Immobilisations corporelles en cours				32 000
Immobilisations financières (2)				
Participations	963 560	135 000	828 560	828 560
Créances rattachées à des participations	1 583 162	852 000	731 162	882 350
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	974 519	113	974 406	648 945
	12 429 537	5 981 574	6 447 963	6 370 632
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 569 325	406 721	1 162 604	1 008 233
Produits intermédiaires et finis	2 969 571	355 898	2 613 673	3 311 534
Marchandises	907 234	71 614	835 620	940 568
Avances et acomptes versés sur commandes	116 192		116 192	37 902
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 713 580	377 728	3 335 852	2 787 145
Autres créances	404 323		404 323	815 879
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	1 729 027		1 729 027	2 239 977
Disponibilités	2 164 596		2 164 596	1 032 895
Charges constatées d'avance (3)	1 756 115		1 756 115	1 125 547
	15 329 962	1 211 961	14 118 001	13 299 680
Ecarts de conversion actif	110 949		110 949	120 860
Total général	27 870 449	7 193 535	20 676 914	19 791 172
(1) dont droit au bail			753 403	753 403
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) dont à plus d'un an (brut)			404 186	454 436

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 1 079 440)	1 079 440	1 079 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 647 953	4 647 953
Réserves :		
- Réserve légale	107 944	107 944
- Réserves statutaires ou contractuelles	566 460	566 460
Report à nouveau	2 664 367	3 399 395
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	967 011	-735 028
	10 033 175	9 066 164
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	877 116	1 103 403
Provisions pour charges	55 204	37 365
	932 320	1 141 168
Dettes (1)		
Emprunts & dettes auprès d'établissement de crédits (2)	2 642 251	3 161 580
Emprunts & dettes financières (3)	12 088	5 425
Avances & acomptes reçus sur commandes en-cours	689 071	635 560
Fournisseurs & comptes rattachés	4 652 685	4 026 319
Dettes fiscales & sociales	1 204 984	1 111 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 754	18 215
Autres dettes	487 978	625 294
	9 699 811	9 583 786
Ecart de conversion passif	11 609	54
Total général	20 676 914	19 791 172
(1) dont à moins d'un an	6 868 295	6 317 817
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	5 050	10 170
(3) dont emprunts participatifs		

4.4 Compte de résultat au 31 décembre 2010

Compte de résultat	31/12/2010			31/12/2009
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	10 801 426		10 801 426	9 969 137
Production vendue (biens)	4 953 986	12 235 316	17 189 302	18 940 512
Production vendue (services)	-11 188	88 994	77 807	62 592
Chiffre d'affaires net	15 744 225	12 324 310	28 068 535	28 972 242
Production stockée			-775 883	-288 319
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions et transferts de charges			858 142	127 684
Autres produits			127 468	153 757
			28 278 263	28 965 364
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			7 672 825	8 111 409
Variation de stocks			125 748	73 580
Achats de matières premières & autres approvisionnements			2 511 328	2 543 854
Variation de stocks			-259 190	222 425
Autres achats et charges externes			8 745 338	9 608 647
Impôts, taxes et versements assimilés			514 640	470 311
Salaires & traitements			4 665 732	4 676 659
Charges sociales			2 035 082	2 026 369
Dotations aux amortissements & provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			574 557	697 158
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			224 560	517 765
- Pour risques & charges : dotations aux provisions			318 218	757 837
Autres charges			167 843	143 827
			27 296 682	29 849 841
Résultat d'exploitation			981 581	-884 477
Produits financiers				
De participations			38 322	48 732
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts & produits assimilés			1 108	283
Reprises sur provisions & transferts de charges			120 860	
Différences positives de change			72 881	131 834
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 325	25 196
			243 496	206 045
Charges financières				
Dotations aux amortissements & provisions			109 827	57 132
Intérêts et charges assimilées			138 906	165 099
Différences négatives de change			14 042	88 215
			262 775	310 445
Résultat financier			-19 279	-104 399
Résultat courant avant impôts			962 302	-988 877

Compte de résultat (suite)	31/12/2010 Total	31/12/2009 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	16 805	6 319
Sur opérations en capital	8 880	
Reprises sur provisions & transferts de charges		60 000
	25 685	66 319
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 304	150
Sur opérations en capital	15 672	112 320
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	20 976	112 470
Résultat exceptionnel	4 709	-46 151
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		-300 000
Total des produits	28 547 444	29 237 728
Total des charges	27 580 433	29 972 756
Bénéfice ou perte	967 011	-735 028

4.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

En euros	2010	2009
Résultat net	967 011	-735 028
Amortissements et provisions hors actif circulant	364 586	1 452 126
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	10 420	87 968
Marge brute d'autofinancement	1 342 017	805 066
Variation du besoin en fonds de roulement	463 035	-495 898
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 805 052	309 168
Acquisitions d'immobilisations	-874 777	- 1 047 144
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	208 338	1 095 099
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-666 439	47 955
Dividendes versés		114 363
Augmentations de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-512 741	- 535 784
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-512 741	-650 147
Variation de trésorerie	625 872	-293 024
Trésorerie d'ouverture	3 262 702	3 555 726
Trésorerie de clôture	3 888 573	3 262 702

4.6 Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de : 967 010,73 euros :

En augmentation du report

à nouveau créditeur : 967 010,73 euros

Dividendes aux actionnaires : néant

Total 967 010,73 euros

Bien que le bénéfice 2010 est entièrement résorbé la perte enregistrée en 2009, le conseil d'administration n'a pas jugé opportun de proposer à l'assemblée l'attribution d'un dividende aux actionnaires.

4.7 Annexe aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

[Code de commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83- 1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.7.1 Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2010 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2010 sont identiques à ceux de l'exercice 2009, compte tenu des dispositions :

- du règlement N° 2000-06 du CRC sur les passifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2002,
- du règlement N° 2004-06 du CRC sur les actifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Ainsi, il a été retenu pour les postes suivants :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) soit la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Dans le bilan au 31/12/2010, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- Matériel et outillage : 5 à 6 ans,
- Agencements gros œuvre : 10 ans,
- Aménagements : 5 à 7 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel et mobilier de bureau : 4 ans,
- Logiciels : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans.

Une provision éventuelle est constituée sur les éléments non amortissables pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Les frais de recherche et développement (création de nouveaux tissus) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif et à durée indéterminée, les droits aux baux constituent des immobilisations incorporelles non amortissables, soumises aux tests de dépréciation annuels. Ces tests sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en terme de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Actions Barbara Bui auto détenues :

Conformément à l'avis CU CNC N°98 D, les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont comptabilisées suivant les objectifs poursuivis :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : en valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres »,
- affectation explicite à la réduction du capital : en autres immobilisations financières sous la rubrique « actions propres en voie d'annulation »,
- actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les opérations réalisées par l'intermédiaire financier pour le compte de la société sont comptabilisées en autres immobilisations financières sous les rubriques : « actions propres » pour les actions auto détenues, et « autres créances immobilisées » pour les espèces indisponibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation éventuelle est pratiquée, soit lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, soit pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances en monnaie étrangère sont évaluées sur la base du dernier cours.

Une provision éventuelle pour perte de change sur conversion est pratiquée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

placements à court terme ;

- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière de retraite sont déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de change sont comptabilisées au fur et à mesure en produits ou en charges.

Produits et charges exceptionnels

Ils correspondent à des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale ou qui présentent un caractère exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

4.7.2 Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont récapitulés ci-après dans les tableaux suivants.

Immobilisations

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	836 970	6 324
Immobilisations corporelles			
Terrains	332 000		
Constructions sur sol propre	1 328 000		
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	3 184 587		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	214 326		1 898
Installations générales, agencements & aménagements divers	2 947 192		479 249
Matériel de transport	6 434		7 346
Matériel de bureau et informatique, mobilier	227 199		30 472
Immobilisations corporelles en cours	32 000		
Total III	8 271 739		518 965
Immobilisations financières			
Autres participations	2 697 910		24 343
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	650 180		325 145
Total IV	3 348 091		349 488
Total général (I+II+III+IV)	12 456 799		874 777

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par Cession	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II			843 294
Immobilisations corporelles				
Terrains				332 000
Constructions sur sol propre				1 328 000
Installations générales, agencements & aménagements des constructions			206 157	2 978 431
Installations techniques, matériel et outillage industriels				216 224
Installations générales, agencements & aménagements divers			463 562	2 962 880
Matériel de transport			6 276	7 503
Matériel de bureau et informatique, mobilier			17 707	239 964
Immobilisations corporelles en cours			32 000	
Total III			725 701	8 065 002
Immobilisations financières				
Autres participations			175 531	2 546 722
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			806	974 519
Total IV			176 337	3 521 241
Total général (I+II+III+IV)			902 038	12 429 537

Amortissements

Cadre A - Situation et mouvements de l'exercice

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/ Reprises	Valeur en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	81 498	3 083	84 581	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	69 311	66 400		135 711	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 400 682	140 094	204 648	2 336 128	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	163 531	17 781		181 312	
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 055 319	307 408	451 666	1 911 061	
Matériel de transport	3 468	1 719	4 008	1 179	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 123	38 073	17 707	192 490	
	Total III	4 864 434	571 475	678 029	4 757 880
Total général (I+II+III)		4 945 933	574 557	678 029	4 842 461

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- le dépôt de la marque Barbara Bui pour 1 997 euros,
- les logiciels acquis pour 80 271 euros,
- les fonds de commerce des boutiques correspondent aux droits de bail acquis.

Droits de bail	Montant
1 boutique rue de Turbigio	45 735
3 boutiques rue Etienne Marcel	223 795
1 boutique rue de Grenelle	457 347
1 centre administratif & show-room, 32 rue des Fracs-Bourgeois.	26 526
	753 403

A noter

Ouvertures de Boutiques sans rachat de pas de porte :

- en 1998, avenue Montaigne,
- en 2000, rue des Saints Pères,
- en 2007, rue du Faubourg Saint Honoré.

Les autres immobilisations incorporelles représentent l'acquisition d'un site web pour 7 622 euros.

Le total des immobilisations incorporelles est de 843 294 euros. En application de la méthode d'évaluation des droits aux baux indiquée dans la partie 1.5.1, la provision constatée au 31.12.2008 sur la boutique de la rue de Grenelle pour 152 000 euros a été maintenue.

Immobilisations corporelles

Acquisitions	Montant
Matériels divers	1 898
Matériels de bureau et informatique	30 472
Matériels de transport	7 346
Agencements Boutique 50 avenue Montaigne	385 389
Agencements Stand Printemps	71 507
Agencements Stand Printemps Parly II	22 353
Investissements réalisés	518 965

Immobilisations financières

Elles comprennent les participations et les autres immobilisations financières suivantes.

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Participations				
Titres de participation				
- BBK Holding	857			857
- Barbara Bui Italie	953 404			953 404
- Alain Tondowski Sarl	9 299			9 299
Créances sur participations				
- BBK Holding	18 355	1 512	-827	19 041
- Barbara Bui Italie	743 944	350 980	-514 721	580 203
- Alain Tondowski Sarl	241 729	34 240	-10 582	265 387
- Kabuki Inc	705 755	203 083	-203 083	705 755
- BBK Distribution	24 566	242 377	-254 167	12 776
Total I	2 697 910	832 192	-983 380	2 546 722
Autres immobilisations financières				
Dépôts de garanties boutiques	610 331	152 627	-118 733	644 225
Nantissement SBLC		194 582		194 582
Contrat de liquidité (espèces)	10 481	186 674	-182 240	14 915
Actions propres	27 564	188 059	-188 865	26 758
Dépôt CARPA		92 235		92 235
Dépôt divers	1 804			1 804
Total II	650 180	814 176	-489 838	974 519
Total I+II	3 348 090	1 646 368	-1 473 218	3 521 241

BBK Holding est une filiale américaine à 100 % ; elle-même étant la société mère à 100 % de deux autres sociétés américaines :

- BBK Distribution est une société de distribution pour le continent nord-américain,
- Kabuki Inc. exploite un magasin de détail situé à New York.

La participation à 99 % dans Barbara Bui Italie a été réalisée dans le cadre de l'ouverture d'une boutique à Milan. L'actif net retraité de cette filiale au 31 décembre 2010, compte tenu de la valeur actuelle du fonds situé en plein cœur du quartier de la mode, fait ressortir un actif net réel inférieur au montant de la participation figurant dans les comptes (soit 953 404 euros). Une provision de 126 000 euros avait été constatée en fin d'exercice 2004. Cette provision a été maintenue sur l'exercice.

Il est rappelé que la participation à 54,91% dans Alain Tondowski Sarl, a été réalisée en juillet 2000. Une provision de 9 000 euros a été constituée pour tenir compte de la valeur réelle de ces titres. Cette provision a également été maintenue sur l'exercice.

Les créances sur participations représentent les avances consenties pour les acquisitions des fonds et des travaux à réaliser. Au cours de l'exercice, il n'a pas été constaté des compléments de provisions.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par le contrat de liquidité (actions et espèces) et les dépôts de garanties. Les actions Barbara Bui SA détenues dans le cadre du contrat de liquidité ont été évaluées au cours du 31 décembre 2010. Il a été constaté sur ces titres une provision de 113 euros. Le dépôt CARPA de 92 K€ correspond à une somme versée en garantie dans le cadre d'un litige entièrement couvert par une provision au passif du bilan.

Liste des filiales et participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24 - 11]

Entreprises liées : BBK Distribution et Kabuki Inc.
détenues à 100 % par BBK Holding.

Filiales : BBK Holding, Barbara Bui Italie et Alain
Tondowski Sarl.

Filiales et Participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous				
Filiales (plus 50% du capital détenu)				
- BBK Holding	857	-15 269	100%	-3 170
- Barbara Bui Italie	58 081	22 948	99%	-53 516
- Alain Tondowski	16 937	-222 589	55%	-25 329
Participations (10 à 50% du capital détenu)				
- Néant				
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
- Néant				

Liste des filiales et des participations (suite)

Filiales et Participations	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Observations
	Brut	Nette			
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous					
Filiales (plus 50% du capital détenu)					
- BBK Holding	857	857	19 041	-	Activité holding
- Barbara Bui Italie	953 404	827 404	580 203	812 624	
- Alain Tondowski	9 299	299	265 387	-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)					
- Néant					
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
- Néant					

Note 2. Stocks**Variation détaillée des stocks**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des Stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	907 234	1 032 982		125 748
Approvisionnements				
Matières premières	1 569 325	1 310 135	259 190	
Autres approvisionnements				
Total I	2 476 559	2 343 117	259 190	125 748
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	2 969 571	3 745 454		775 883
Produits résiduels				
Autres				
Total II	2 969 571	3 745 454		775 883
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée (ou déstockage de production)		II + III		775 883

Le détail de la provision pour stocks est le suivant.

	31/12/2009	31/12/2010	Variation
Matières premières	301 902	406 721	104 819
Produits finis	433 920	355 898	-78 022
Marchandises	92 414	71 614	-20 800
Total	828 236	824 233	5 997

Note 3. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Environ 37% du chiffre d'affaires est réalisé avec les boutiques, sur lesquelles le risque est immédiatement constaté. Sur le solde qui représente la diffusion, le risque d'impayés est réduit du fait d'une sélection rigoureuse de la clientèle, appuyée par des organismes d'assurance-crédit.

Note 4. Autres créances

Autres créances	Montant
Créances sociales	13 329
Créances sur l'état	366 428
Divers	9 020
Avances départements production/studio/commercial /presse	1 675
Produits et assurance crédit à recevoir	13 871
Total	404 323

Note 5. Produits et charges d'avance

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

	31/12/2010	31/12/2009
Produits constatés d'avance		
-Produits d'exploitation		
- Produits financiers		
- Produits exceptionnels		
Total produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance		
- Charges d'exploitation	1 125 547	1 125 547
- Charges financières		
- Charges exceptionnelles		
Total charges constatées d'avance	1 125 547	1 125 547

Détail des charges constatées d'avance	31/12/2010	31/12/2009
Avances collection	441 754	394 456
Frais avance divers	546 140	85 843
Avances publicité (défilé photos)	183 134	171 021
Show room avances	90 592	51 164
Factures d'achats reçues d'avance	494 495	423 063
Total général	1 756 115	1 125 547

Comptes sociaux 2010

Note 6. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant
Au 31/12/2009	9 066 164
Distribution de dividendes	0
Résultat de l'exercice 2010	967 011
Au 31/12/2010	10 033 175

Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	1,60000	674 650			674 650

Note 7. Provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausses des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	120 860	110 949	120 860	110 949
Provisions pour pensions et obligations	37 765	17 439		55 204
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Provisions pour risques et charges	982 543	300 779	517 156	766 166
Total II	1 141 168	429 168	638 016	932 020
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	152 000			152 000
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	135 000			135 000
Sur autres immobilisations financières	853 235	113	1235	852 113
Sur stocks et en cours	828 236	104 819	98 822	834 223
Sur comptes clients	427 827		50 099	377 728
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	2 396 298	104 932	150 156	2 351 074
Total général (I+II+III)	3 537 466	534 100	788 173	3 283 394
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		423 151	667 312	
- financières		110 949	120 860	
- exceptionnelles				

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Prud'hommes	76 156	70 468	-76 156	70 468
Déplafonnement loyers	906 387	205 311	-441 000	670 698
Litige Commercial		25 000		25 000
Total	982 543	300 779	-517 156	766 166

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover : - 35 ans = 10%, de 35 à 55 ans = 5%, + 55 ans = 0%,
- taux d'actualisation : 5,5%,
- taux d'inflation : 2%.
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Au 31 décembre 2010, les engagements de retraite s'élèvent à 55 204 euros.

Provisions sur titres de participations

- provisions sur titres de participations 135 000 euros,
-
- Provisions sur autres immobilisations financières
- provisions sur créances sur participations 852 000 euros,
- provisions sur actions propres 113 euros,

Provisions sur immobilisations incorporelles

- provisions sur droit au bail 152 000 euros.

Note 8. Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières

Ces postes se détaillent comme suit :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Emprunts établissements de crédit	3 143 139		-512 741	2 630 398
Intérêts courus sur emprunts	8 270	6 803	-8 270	6 803
Concours bancaires courants	10 170	5 050	-10 170	5 050
Apports associés	5 425	46 855	-40 192	12 088
Total	3 167 005	58 708	-571 373	2 654 339

Note 9. Etat des créances et des dettes

CADRE A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	1 583 162		1 583 162
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	974 519		974 519
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	404 186		404 186
	Autres créances clients	3 309 394	3 309 394	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 803	10 803	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 526	2 526	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	366 428	366 428	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	24 566	24 566	
	Charges constatées d'avance	1 756 115	1 756 115	
	Total	8 431 698	5 469 831	2 961 867

CADRE B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (1)					
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	2 642 251	499 806	1 450 778	691 667
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 652 685	4 652 685		
	Personnel et comptes rattachés	298 599	298 599		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	530 296	530 296		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	186 270	186 270		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	189 819	189 819		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 754	10 754		
	Groupe et associés (2)	12 088	12 088		
	Autres dettes	487 978	487 978		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	9 010 740	6 868 295	1 450 778	691 667
	(1) emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) emprunts remboursés en cours d'exercice	512 741			
	(2) emprunts, dettes contractés auprès des associés	12 088			

Note 10. Charges à payer**Charges à payer**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 852	13 951
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13053	3 108
Dettes fiscales et sociales	619 456	623 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	486 296	624 083
Total général	1 130 658	1 265 108

Détail des charges à payer

	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunts bancaires	6 803	8 270
Sous-traitance facture à recevoir	5 050	5 681
Total I	11 852	13 951
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Achats de marchandise à recevoir	13 053	3 108
Total II	13 053	3 108
Dettes fiscales et sociales		
Commissions à payer	2 049	4 198
Congés payés	292 158	292 008
Provision de participation		
Charges sur commissions à payer	924	1 805
Charges sur congés payés	134 506	125 564
Taxe apprentissage	30 120	30 204
Formation continue	64 039	74 801
Effort à la construction	20 537	20 594
Organic	44 832	46 878
Agefiph à payer	24 524	24 383
Taxe sur la publicité	778	517
Taxe professionnelle	3 744	
Autres impôts à payer	1 244	3 014
Total III	619 456	623 966
Autres dettes		
Avoirs à établir	170 681	294 889
Clients créditeurs boutiques	56 223	62 438
Avoirs anciens boutiques	824	824
Clients virement inconnu	12 326	6 377
Frais divers à payer	135 419	118 654
Honoraires	110 823	140 901
Total IV	486 296	624 083
Total général (I+II+III+IV)	1 130 658	1 265 108

Note 11. Produits financiers

Produits financiers	Montant
Reprise de provisions pour perte de change	120 860
Gains de change	72 881
Revenus des créances rattachées aux participations	38 322
Escomptes obtenus	1 108
Produits des valeurs mobilières de placement	10 325
Total	243 496

Note 12. Charges financières

Charges financières	Montant
Dotations aux provisions financières	
Intérêts sur emprunts	137 716
Escomptes accordés	1 100
Autres frais financiers	90
Pertes de change	14 042
Dotations aux provisions pertes de change	110 949
Dotations aux provisions actions propres	-1 122
Total	262 775

Note 13. Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion

	Montant
Produits exceptionnels	
Régularisation CPAM à recevoir sur exercice antérieurs	6 762
Participation aux bénéfices COFACE	9 923
Divers	120
Total produits exceptionnels	- 16 805
Charges exceptionnelles	
Contrôle URSSAF 2007 et 2008	5 304
Total charges exceptionnelles	5 304

Autres informations

Note 14. Crédit bail

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	216 156	27 881	167 475	48 681	20 626	190 762
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	216 156	27 881	167 475	48 681	20 626	190 762

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A + d'1 an et (-) de 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	16 124	27 085		43 209	631	20 626
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	16 124	27 085		43 209	631	20 626

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur le bénéfice	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	962 302		962 302
+ Résultat exceptionnel	4 709		4 709
- Participation des salariés			
Résultat comptable	967 011		967 011

Note 16. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24 - 24)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	Montant
I. Accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres : Ecart de conversion actif	110 949
Total I	110 949
II. Allègement de la dette future d'impôt	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Organic	44 832
- Effort construction	20 537
- Engagement de retraite	55 204
- Ecart de conversion	99 340
- Participation des salariés	
- Tvts	1 006
Autres	
- Salaires collections N+1	290 605
Total II	511 524
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	258 987
Moins-values à long terme	135 000

Note 17. Eléments financiers

Engagements financiers
(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-9 et 24-16)

Engagements financiers	Montant
Engagements donnés (1)	
- Effets escomptés non échus	
- Avals, cautions et garanties	3 384 006
- Engagements de crédit-bail mobilier	43 209
- Engagements de crédit-bail immobilier	
- Engagements en matière de pension, retraite, et assimilés	
- Autres engagements donnés	
Total I	3 427 215
Engagements reçus (2)	
- Cautions reçues	76 200
Total II	76 200
Engagements réciproques	
Total III	
(1) dont concernant :	
- Les dirigeants	
- Les filiales	365 878
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	387 730
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 630 398
(2) dont concernant :	
- Les dirigeants	76 200
- Les filiales	
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-8)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes Garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit			
Emprunts et dettes divers	2 630 398	3 960 000	1 660 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	2 630 398	3 960 000	1 660 000

Note 18. Effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice a été de 116 personnes.

Note 19. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération brute des mandataires sociaux a été de 336 100 euros (dont 33 700 euros en avantages en nature) pour l'exercice 2010 contre 376 000 euros (dont 69 600 euros en avantages en nature) pour l'exercice 2009.

Il n'a été attribué aucun jeton de présence aux administrateurs.

Note 20. Autres informations

Néant.

Note 21. Faits postérieurs à la clôture

Néant.

ORGANES D'ADMINISTRATION

1	Composition et fonctionnement des organes d'administration	101
2	Rapport du Président directeur général sur la composition les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Barbara Bui SA	102
3	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration	109
4	Intérêts des dirigeants, du personnel et honoraires des commissaires aux comptes	110
5	Programme de rachat d'actions	113
6	Jetons de présence	113
7	Rapport de gouvernance aux actionnaires	113
8	Assemblée générale mixte	114

Organes d'administration

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration de Barbara Bui SA, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

L'an dernier, en application de la loi du 3 juillet 2008, Barbara Bui SA avait choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF bien que certaines recommandations ne soient pas complètement adaptées aux sociétés de tailles moyennes et petites.

Considérant le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité en décembre 2009 par Middledext comme plus adapté à sa taille et ses problématiques de gouvernance, la société Barbara Bui SA a fait le choix de se référer à ce code pour l'élaboration de son rapport sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société.

1.2 Conseil d'administration

L'option de cumul des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général a été choisie par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002. Les statuts de l'entreprise ont été modifiés en conséquence, cette option n'a pas été révoquée.

Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

Désignation	M. William Halimi	Mme Barbara Bui	M. Jean-Claude Halimi
Adresse	109 av Ledru Rollin 75011 Paris	21A Place des Vosges 75003 Paris	39 quai Gabriel Père 94340 Joinville le Pont
Date de nomination	28 juin 10	28 juin 10	28 juin 10
Durée	3 ans	4 ans	2 ans
Fonction au sein du CA	Président	Administrateur	Administrateur
Fonction rémunérée	Président directeur général	Directeur général délégué	Néant

Il n'a été attribué aucun jeton de présence ni de rémunération spéciale au profit des administrateurs.

1.3 Autres fonctions et mandats sociaux des membres du conseil d'administration de Barbara Bui SA

Aucune rémunération, directe ou indirecte, n'est perçue par les administrateurs de Barbara Bui SA au titre des fonctions et mandats ci-dessous mentionnés en dehors des rémunérations visées à l'article qui précède.

Monsieur William Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Président directeur général
Barbara Bui Italie Srl	Gérant
BBK Distribution (USA)	Chairman Executive Officer
Kabuki Inc. (USA)	Chairman Executive Officer
BBK Holding (USA)	Chairman Executive Officer
BBRD Inc. (USA)	President
Alain Tondowski Sarl	Gérant

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérant
---	--------

Madame Barbara Bui

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Directeur général délégué

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérante
--	---------

Monsieur Jean-Claude Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Néant	Néant

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

Néant	néant
-------	-------

1.4 Direction opérationnelle de l'entreprise

M William Halimi	Président directeur général
Mme Barbara Bui	Directeur général délégué
M Jean-Michel Lagarde	Directeur Général Adjoint
Mme Martine Chicheportiche	Directrice de production
M Peter Hermesdorf	Directeur commercial
M Alexandre de Fages	Directeur réseau boutiques
Recrutement en cours	Directrice communication
Mme Linda Lelloum	Attachée de direction

2 RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL SUR LA COMPOSITION LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE BARBARA BUI

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L 225-37 et L 225-68 modifiés par la Loi 2008-649 du 03 Juillet 2008 et par l'ordonnance 2009-80 du 22 Janvier 2009, ce rapport a, notamment pour objet de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe BARBARA BUI, de présenter les éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs des Directeurs Généraux et de présenter les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs et aux mandataires sociaux de la Société.

Le présent rapport a été élaboré par le Président Directeur Général avec l'assistance du Directeur Général Adjoint du Groupe en collaboration avec ses conseils.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 Avril 2011.

Il s'appuie sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne proposé par l'AMF et se réfère aux dispositions du Code de Gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MIDDLE NEXT de Décembre 2009 auquel la Société BARBARA BUI S.A. a décidé d'adhérer, le considérant comme plus adapté à sa taille.

Les dispositions de ce code qui ne sont pas applicables ou ne peuvent être mises en œuvre par la société sont également explicitées dans ce rapport.

Ce code peut être consulté sur le site www-middlenext.com.

2.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

2.1.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à douze membres.

La Société BARBARA BUI S.A. est actuellement administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres. Des indications détaillées sur la composition du conseil d'administration figurent dans le Document de Référence et le rapport de gestion au chapitre consacré aux organes d'administration et de direction.

Le principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du conseil d'administration est appliquée depuis fort longtemps par BARBARA BUI S.A. puisque cette instance compte sur ses trois membres une femme. Les meilleurs efforts seront déployés pour accroître avant la date butoir prévue par la loi, la représentation féminine au sein du conseil.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à 4 ans.

Cette durée - ni trop courte ni trop longue - répond à l'un des cinq points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance stipulé dans le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middenext.

Toutefois, l'Assemblée générale du 28 Juin 2010 a procédé au renouvellement du mandat des administrateurs pour des durées de deux, trois et quatre ans répondant ainsi à l'échelonnement des mandats, qui constitue un des points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance.

Concernant la question de l'Administrateur Indépendant, la société n'a toujours pas trouvé de candidat. Elle poursuit ses recherches dans ce sens.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun ; lequel calendrier peut être modifié à la demande des administrateurs ou si des événements imprévus le justifient.

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de ce dernier dont il rend compte à l'assemblée générale. Les travaux sont menés dans un cadre collégial et dans un souci éthique, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations. Ainsi le Président du conseil d'administration veille à assurer une information préalable et régulière des administrateurs, ce qui est une condition primordiale de l'exercice de leur mission.

Le Président s'assure également de la bonne information de la représentante de la D.U.P. (récemment instituée) et veille également à la doter d'un temps de parole de manière à lui permettre de s'exprimer.

Le conseil n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter de comités spécialisés, en raison d'une part de la taille et de la structure de l'entreprise, et d'autre part de l'expérience que possèdent les administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la société. Ce mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel.

Conformément aux dispositions de l'article L 823 - 20 du Code de Commerce, le conseil d'administration a décidé, le 06 Février 2009, de ne pas créer une instance d'audit indépendante et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Rappelons que participent aux séances du conseil d'administration en fonction des questions devant être abordées, le Directeur Général Adjoint de la Société et les Avocats de la société et chaque administrateur dispose de la faculté de les interroger en dehors des réunions du conseil afin d'obtenir toutes informations qu'il juge nécessaires ou simplement utiles.

Le conseil dans sa séance du 29 Janvier 2010 a validé une méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux.

Les premiers critères retenus ont été complétés et une liste exhaustive va vous être soumise.

Sur la base de ces premiers critères, il est permis de constater que le conseil d'administration assume pleinement sa fonction de surveillance.

La préparation du rapport annuel est réalisée par le Président Directeur Général ; son contenu est soumis au conseil d'administration qui dispose du pouvoir de le compléter ou de le modifier et qui, enfin, après l'avoir soumis aux Commissaires aux Comptes, en arrête définitivement les termes.

Bien que le Président du Conseil d'Administration cumule actuellement ses fonctions avec celles de Directeur Général le processus collégial de rédaction de ce rapport, conduit à ne pas envisager de le déléguer à un autre membre du conseil d'administration.

Conformément à l'engagement pris par le conseil, un compte rendu vous sera fait du travail des Administrateurs et de leur mission de surveillance dans le rapport de gestion sous le chapitre intitulé "rapport de gouvernance aux actionnaires".

2.1.2 Pouvoirs et missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration, pour tenir compte de la taille et de la structure de la société et de l'importance de l'implication de son fondateur dans le développement de la société, a décidé dans sa séance du 30 Décembre 2002 de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi Monsieur William HALIMI qui exerce les fonctions de Président du conseil d'administration, assume également les fonctions de direction générale de la société. Il dispose à l'égard des tiers de tous les pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément au conseil d'administration ou à l'assemblée générale des actionnaires, et dans le respect

des orientations générales et stratégiques définies par le conseil d'administration.

Madame Barbara BUI a été désignée par le conseil d'administration du 14 Décembre 2006 en qualité de Directeur Général Délégué. Elle dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William HALIMI à l'exclusion de la présidence du Conseil d'administration.

En application des dispositions de l'article 16 des statuts le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société BARBARA BUI SA dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires.

Notamment le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre, et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux et les comptes consolidés, et convoque les actionnaires en assemblée en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration se réunit toujours à Paris ; soit au siège de la société soit, notamment en période de présentation des collections et de défilés, dans des locaux réservés à l'hébergement des hôtes de marque de la société.

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises. Tous les administrateurs ont participé à ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a délibéré notamment sur les points suivants :

- Définition des conditions de la mise à disposition de la société d'une partie d'un appartement pour notamment l'hébergement de ses hôtes de marque ;
- Adhésion de la Société BARBARA BUI au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MIDDLE NEXT ;
- Validation pour la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil et de la qualité de ses travaux de premiers critères ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des comptes semestriels consolidés 2010 ;

Examen du projet de rapport annuel sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de 2009 préparé par le Président Directeur Général ; arrêté des termes définitifs de ce rapport après soumission aux Commissaires aux Comptes ; examen du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société ;

- Etablissement de l'ordre du jour et du texte des résolutions présentés à l'assemblée mixte de juin 2010 ;
- Examen du budget de l'exercice 2010 et des perspectives ;
- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général et du Directeur Général délégué, désignation du Directeur Administratif et financier en qualité de Directeur Général Adjoint ;
- Autorisation des conventions relevant des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce ;
- Ouverture d'un point de vente à LOS ANGELES par une sous filiale californienne à constituer ; budget et financement de ce projet ; implications de BARBARA BUI SA ;

Les commissaires aux comptes sont invités à assister à toutes les séances du Conseil d'administration à chaque fois que la loi le prévoit et notamment chaque fois que le conseil est appelé à délibérer sur les comptes de la Société. Ils sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen prévu par les dispositions statutaires.

2.1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration dans sa séance du 06 Février 2009 a jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant ses règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

2.1.4 Information des administrateurs

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs reçoivent tous documents et informations ciblés et pertinents, nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Chaque administrateur peut, en cours de séance, compléter l'ordre du jour par telle question qu'il jugera opportun de voir évoquer.

En cours de séance, et ainsi qu'il est dit ci-dessus, interviennent sur les questions qu'ils ont en charge, le Directeur Général Adjoint de la société et les conseils de cette dernière afin d'éclairer les administrateurs sur les thèmes abordés.

En dehors des séances du conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la société. Ils peuvent solliciter toute explication et toutes informations complémentaires, et plus généralement formuler toutes demandes qui leur sembleraient nécessaires ou simplement utiles.

2.1.5 Jetons de présence

Si la Société BARBARA BUI SA n'a jamais eu pour principe d'allouer des jetons de présence à ses administrateurs, la recherche active d'un administrateur indépendant la pousse à infléchir cette position.

Il sera donc proposé à l'assemblée d'en décider l'allocation et le montant.

2.2 Contrôle interne et gestion des risques

2.2.1 Définition

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- l'évaluation et la gestion des risques ;
- la fiabilité des informations financières

et, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la taille et aux caractéristiques propres de la société qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

En conséquence, le système de contrôle interne de la société respecte le cadre référentiel préconisé par l'AMF ; organisation et principe de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle, formalisation des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans le domaine comptable et financier.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités de la Société.

Cependant le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

2.2.2 Organisation et composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

L'efficacité du dispositif repose sur les principes essentiels suivants :

- la responsabilité des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion optimale du contrôle interne ;
- la formalisation des procédures et le respect des référentiels au sein de la société ;

L'organisation du contrôle interne dans le groupe Barbara Bui se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs compte tenu de la taille du groupe.

Conseil d'administration :

Au-delà ou en accord avec ses attributions légales, le conseil d'administration est systématiquement saisi sur les sujets suivants :

- gestion des participations ;
- opérations de croissance externe ;
- opérations financières et emprunts ;
- ouverture de boutiques (achat de fonds de commerce, prise à bail...) ;
- ouverture/fermeture de tous sites (prise à bail, résiliation de bail, achat, vente de murs...) ;
- cautions, aval, sûretés et garanties.

Aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'aval du conseil d'administration.

Direction générale :

Elle est composée du Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué. Elle met en œuvre les grandes orientations stratégiques définies par le conseil d'administration en vue de la réalisation des objectifs commerciaux et financiers. Elle s'assure de leur réalisation par une définition claire des procédures internes et du dispositif de contrôle interne, dont elle est directement responsable. Elle en définit les principes généraux et s'assure de l'existence des mesures prises en vue de la mise en place des éléments composant le contrôle interne.

La direction générale veille à ce que le conseil puisse se prononcer préalablement à toute décision prise sur lesdits sujets.

Les dirigeants mandataires sociaux ont choisi de nommer le Directeur Administratif et financier au poste de Directeur Général Adjoint afin de les « épauler » dans leur mission de Direction Générale.

Le Directeur Général Adjoint est ainsi appelé à constituer un support aux services et directions, à élaborer les règles de fonctionnement, à définir et promouvoir les outils, les procédures et les pratiques nécessaires à la bonne application par les services et les directions opérationnelles des orientations définies par les dirigeants.

Comité de Direction :

Le comité de direction prend en charge les opérations stratégiques décidées par la direction générale dans chacun des domaines opérationnels et fonctionnels.

Ce comité est composé :

- du Président Directeur Général ;
- du Directeur Général Délégué ;
- du Directeur Général Adjoint ;
- de l'attachée de direction ;
- du Directeur de production ;
- du Directeur commercial ;
- du Directeur de la communication ;
- du Directeur du réseau boutiques.

Dans le but d'accroître la maîtrise et l'évaluation des risques et d'optimiser les procédures de fonctionnement et en particulier celles liées au contrôle interne, le comité de direction se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois. Sur la base des orientations fixées en comité de direction, les engagements contractuels significatifs sont souscrits par le Président Directeur Général après études et consultations préalables du Directeur Général Adjoint et s'il y a lieu d'un cabinet juridique extérieur.

Direction Financière :

Le Directeur Général Adjoint continue notamment d'assurer la Direction Financière et a sous sa responsabilité, les pôles de trésorerie, de contrôle de gestion, de consolidation et de comptabilité, les affaires juridiques, les ressources humaines, les fonctions de contrôle interne, la communication financière avec les investisseurs et le marché, ainsi que le pôle de gestion du système d'informations. Les responsabilités sont exercées et/ou déléguées de telle sorte que chacun des pôles concernés assure la mise en cohérence des données financières et comptables à l'occasion des missions suivantes :

- élaboration et suivi de l'information comptable et financière ;
- établissement des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, du groupe en conformité avec les exigences des marchés et des dispositions réglementaires applicables ;
- processus budgétaires et prévisionnels et mise en place d'un reporting mensuel de gestion, analyse des écarts avec les résultats réels ;
- constitution des éléments de communication financière des résultats ;
- mise en place et suivi des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- pilotage des systèmes d'informations comptables et de gestion ;
- gestion du recouvrement de créances impayées ;
- contrôle des décaissements ainsi que contrôle des autorisations bancaires.

2.2.3 Contrôle de la société mère sur les filiales

Le Président Directeur Général de BARBARA BUI SA, est également le dirigeant de toutes les filiales du groupe, et les procédures mises en place sur la société mère ont été étendues aux filiales.

Dans le cadre d'une stratégie de groupe, les filiales ne disposent pas, en fait, d'une autonomie de décision.

Les stratégies commerciales et financières sont définies par la Société mère qui en contrôle la bonne exécution.

Les investissements et leurs modalités de financement sont décidés par la Société mère.

L'exploitation des activités de chacune des filiales fait l'objet d'une surveillance permanente.

Toutes les filiales du groupe sont sous la responsabilité opérationnelle directe d'un des membres du Comité de Direction de la Société.

2.2.4 Elaboration des comptes et de l'information financière

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société BARBARA BUI S.A. sont établis par l'équipe comptable dépendante hiérarchiquement du Directeur Général Adjoint.

La procédure d'arrêté des comptes fait l'objet d'instructions précises sur le déroulement du processus de clôture et des procédures de validations sont mises en œuvre afin de vérifier la bonne application des normes et principes comptables avant d'être contrôlés par les Commissaires aux Comptes.

Les comptabilités des filiales du groupe sont tenues par l'équipe comptable du groupe en France ; les comptabilités des filiales américaines sont vérifiées par des experts comptables locaux.

En ce qui concerne la filiale Italienne, un Cabinet d'expertise comptable local tient la comptabilité qui est ensuite vérifiée en France par les équipes du siège.

Comptes consolidés

Les consolidations annuelles et semestrielles sont établies à l'aide d'un progiciel de consolidation sur la base des comptes sociaux de la société mère et de chacune des filiales puis, retraités selon les normes de consolidation retenues par le groupe et présentées en annexes aux comptes consolidés.

Communication financière

Le Direction générale assistée d'une agence spécialisée élabore, le plan de communication financière sur la base d'un ensemble d'éléments cohérents nécessaires à une bonne visibilité de la stratégie de la Société et à la mise en valeur de ses performances et de ses perspectives.

Le processus de la communication financière est encadré par un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers et aux autorités de marché.

Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication en conformité avec les exigences des lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

2.2.5 Procédures de contrôle interne

La société a mis en place des procédures de contrôle afin de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement ; le second consiste dans un suivi très rigoureux et permanent des comptes et des finances.

Procédures du contrôle à priori

Le contrôle à priori s'appuie principalement sur les procédures suivantes.

La limitation du nombre de délégation de signature bancaire

A ce jour, tant pour la Société mère que pour les filiales seuls l'Attachée de direction et le Directeur Général Adjoint possèdent une délégation pour faire fonctionner les comptes ouverts auprès des banques et organismes financiers.

La procédure d'engagement de dépenses

Tout engagement supérieur à 500 euros doit faire l'objet d'un bon de commande contresigné par le chef de département, membre du comité de direction. Au-delà du contrôle des engagements, cette procédure permet d'accélérer la comptabilisation et une comparaison efficace avec les objectifs budgétaires.

La Procédure d'embauche

Toute embauche est soumise à un contrôle et une approbation en amont du Directeur général adjoint.

Procédures du suivi et de la surveillance comptable et financière

Système d'information de gestion

Le système d'information de gestion repose principalement sur un progiciel métier centralisé, intégrant la totalité des activités du groupe, de la production à la commercialisation des produits.

Les boutiques depuis deux ans sont dotées d'un système informatique et téléphonique permettant leur mise en réseau.

Ainsi, chaque boutique est reliée en permanence au système central permettant une remontée instantanée de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du groupe.

Depuis sa mise en service, le site de Domont est relié dans les mêmes conditions facilitant et fiabilisant ainsi l'échange des informations nécessaires aux expéditions.

Les outils de comptabilité, de paye, de consolidation sont tous interfacés avec le progiciel métier, cœur du système d'information du groupe ce qui permet de garantir une cohérence maximale entre les différents outils utilisés.

Les logiciels de comptabilité sont régulièrement mis à jour.

La prochaine mise à jour permettra une compatibilité avec les nouveaux protocoles de transactions bancaires.

Le Groupe a investi en 2010 dans un logiciel de reporting visant à simplifier et accélérer l'extraction des informations issues des différents systèmes. Son déploiement est toujours en cours.

Le logiciel de consolidation mis en place début 2008 a permis d'accélérer et de fiabiliser l'établissement des comptes consolidés en particulier le compte de résultat par destination et de disposer d'une piste d'audit plus efficace.

Tableaux de bord et indicateurs

Les règles comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de tous les tableaux de bord sont strictement identiques à celles définies dans le cadre de la consolidation du groupe. La production centralisée auprès des équipes financières de la Société mère permet de garantir la cohérence d'informations fournies.

La présentation des comptes consolidés par activité est conforme à la structure des tableaux de bord de gestion interne utilisés pour le pilotage du groupe.

Au niveau du chiffre d'affaires

Des tableaux de bord journaliers, mensuels et à la saison sont établis pour évaluer la performance du réseau de boutiques, par point vente, par collection et par produit. Ces chiffres d'affaires sont comparés aux objectifs définis dans le cadre du budget ainsi qu'aux réalisations des exercices précédents.

En ce qui concerne l'activité diffusion, des tableaux de bord de prise de commande par client, par secteur et par ligne de produits, sont établis et permettent d'anticiper les facturations de la saison à venir qui sont elles mêmes comparées aux objectifs de l'année et aux réalisations des exercices précédents.

Au niveau des marges

Les statistiques de vente permettent de suivre quotidiennement l'évolution des marges brutes ; dans la pratique, l'application des coefficients décidés par le comité de direction est contrôlée mensuellement.

Ces informations statistiques sont complétées et garanties par une procédure d'inventaires physiques semestriels, effectués sous le contrôle de salariés du groupe extérieurs aux magasins concernés.

En complément, une procédure hebdomadaire d'inventaire tournant a été mise en place.

Au niveau des charges

Des tableaux de bord mensuel permettent de suivre l'avancement, département par département, de l'ensemble des charges engagées par les services, et de comparer cette information aux objectifs définis dans le cadre du budget. Ces tableaux sont régulièrement suivis par les responsables opérationnels de chaque département.

Au niveau de la trésorerie

Un tableau de bord permet de suivre l'évolution de la trésorerie disponible, au quotidien. Cette information est

en permanence comparée à l'évolution de la trésorerie globale prévue dans le cadre du budget annuel. Elle permet également d'améliorer le rendement de la trésorerie disponible et de prévenir le risque de liquidité.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux Comptes organisent leurs interventions notamment par la réalisation :

- d'une revue préalable des procédures du groupe et des tests de contrôle interne ;
- d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de leur mission ;
- d'un audit des états financiers élaborés par les équipes financières du siège ;
- d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction Générale.

A l'issue notamment de ces interventions, les Commissaires aux Comptes certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice.

2.3 Optimisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La société veille en permanence sur toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser, en temps réel, ses procédures de contrôle. Elle adapte également son dispositif de contrôle pour répondre aux exigences de la réglementation ainsi qu'aux enjeux futurs de la société.

D'autre part, la société procède à une mise à jour du recueil des procédures « boutiques » et dispense à ses équipes de vente une formation adaptée afin que toutes ces règles soient strictement appliquées.

Suite à la mise en place du nouveau logiciel de reporting la société continue son déploiement afin d'accélérer la sortie de l'ensemble des reportings mensuels et trimestriels tout en préservant leur fiabilité.

Soucieuse de renforcer continuellement son dispositif de contrôle interne, la société se fixe comme priorités :

- l'amélioration continue de la formalisation des procédures ;
- l'extension des tests aux nouveaux processus de contrôle interne ;
- la qualité et la sincérité de l'information financière, la gestion rigoureuse et efficace des principaux risques et le suivi des contraintes réglementaires.

2.4 Autres mentions

2.4.1 Accès des actionnaires à l'assemblée générale

Aux termes de l'article 20 des statuts de la Société, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, personnellement ou en ayant donné un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres.

2.4.2 Mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

Comme l'indique le rapport de gestion 2010, il n'existe pas à la connaissance de la Société d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une influence sur le cours de bourse ou l'issue d'une offre publique. Ce même rapport de gestion comporte la structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la Société et toutes autres informations y afférentes.

2.4.3 Détermination des rémunérations et avantages de tout nature accordés aux mandataires sociaux :

Lors de sa séance du 19 Décembre 2008 le conseil d'administration ayant pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF du 06 Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a considéré que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société BARBARA BUI S.A.

La rémunération globale de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau tenant compte des rôles opérationnels assumés par chacun d'eux ; l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui des dirigeants.

La rémunération de chacun des dirigeants n'est proportionnelle ni au chiffre d'affaires ni au résultat.

Elle comporte une partie fixe et une partie correspondant à des avantages en nature, évalués aux coûts réels.

Le Président directeur général
William Halimi

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BARBARA BUI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO Michel SELLIER

4 INTERETS DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des mandataires sociaux a été de 336 100 € en 2010 contre 376 000 € en 2009, confère les tableaux ci-dessous.

Les mandataires sociaux ont perçus leur rémunération de la société Barbara Bui SA, et n'ont reçu aucune autre rémunération des autres sociétés du groupe.

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence lors de l'exercice 2010.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui.

Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social En euros	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur William Halimi Président directeur général		
Rémunération due au titre de l'exercice	188 000	182 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total Monsieur William Halimi	188 000	182 000
Madame Barbara Bui Directeur général délégué		
Rémunération due au titre de l'exercice	188 000	154 100
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total Madame Barbara Bui	188 000	154 100
Total	376 000	336 100

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux En euros	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dus	versés	dus	Versés
Monsieur William Halimi Président directeur général				
Rémunération fixe	159 200	159 200	157 200	157 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	22 800	22 800	22 800	22 800
Avantages en nature véhicule	6 000	6 000	2 000	2 000
Total	188 000	188 000	182 000	182 000

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux En euros	Exercice 2009		Exercice 2010	
	dus	versés	dus	Versés
Madame Barbara Bui Directeur général délégué				
Rémunération fixe	147 600	147 600	145 200	145 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	34 800	34 800	2 900	2 900
Avantages en nature vêtements	6 000	6 000	6 000	6 000
Total	188 000	188 000	154 100	154 100

Tableau sur les jetons de présence :

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés en 2010	Jetons de présence versés en 2009
Monsieur William Halimi	Néant	Néant
Madame Barbara Bui	Néant	Néant
Monsieur Jean-Claude Halimi	Néant	Néant

Options de souscription ou d'achat d'action attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription d'achat d'actions levées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de Disponibilité
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant	Néant	Néant	Néant

Cumul d'un mandat avec un contrat de travail

Dirigeant mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantage susceptibles d'être du à la raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Monsieur William Halimi Juin 2010 Juin 2013	Néant	Néant	Néant	Néant
Madame Barbara Bui Juin 2010 Juin 2014	Oui	Néant	Néant	Néant

Madame Barbara Bui est liée à la société Barbara Bui SA par un contrat de travail, antérieur à sa désignation aux fonctions d'administrateur, dont les effets ont été suspendus au jour de sa nomination en qualité de Directeur Générale Délégué et pour la durée de ce mandat.

La récente adhésion au code de gouvernement d'entreprise Middlednext, n'a pas encore permis au conseil d'administration d'adopter une position définitive sur le maintien ou non du contrat de travail Madame Barbara Bui.

4.2 Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 8 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale (wholesale et retail) et direction de la communication.

Les fonctions rémunérées en 2010 et le nombre de membres du comité de direction n'ont pas changé par rapport à l'exercice 2009.

Rémunérations brutes (en euros)	Exercice 2009	Exercice 2010
	937 241	885 244

4.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

En revanche, un accord de participation a été signé le 24 juillet 2007 entre la société Barbara Bui SA et ses salariés par ratification à la majorité des 2/3.

Afin de permettre aux salariés d'effectuer des versements volontaires complémentaires, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place de façon unilatérale par la société.

Le premier versement de participation a été effectué le 27 septembre 2007, au titre de la participation de l'exercice 2006 pour un montant de 98 K€ réparti entre 140 salariés bénéficiaires.

Le 31 mars 2008 la société Barbara Bui SA a versé au titre de l'exercice 2007 un montant de 341 K€ réparti entre 146 bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2008, la société Barbara Bui SA a versé un montant de 264K€, fin avril 2009, à répartir entre 153 bénéficiaires. Les bénéficiaires ont pu choisir de se faire verser directement, tout ou partie du montant net de CSG-CRDS, qui est alors soumis à l'impôt sur le revenu.

Les résultats de la société Barbara Bui SA n'ont pas permis ni en 2009, ni en 2010, de dégager de réserve spéciale de participation.

4.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social Néant	Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties au dix premiers salariés non mandataire attributaires et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé Néant	Options levées durant l'exercice Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix moyen	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions
Deloitte et associés		
2010	27 000	Néant
2009	29 000	18 000
FT audit et associés		
2010	15 000	Néant
2009	15 000	Néant

4.6 Augmentation de capital en faveur des salariés

Les textes en vigueur imposent aux sociétés de se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur des salariés dès lors que la participation de ceux-ci est inférieure à 3%.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Barbara Bui SA s'était prononcée sur cette question le 23/06/2008, et avait rejeté cette augmentation de capital.

La participation collective des salariés restant inférieure au seuil susvisé, la présente assemblée est donc appelée à nouveau à se prononcer cette année sur pareille augmentation dont les modalités figurent dans le texte des résolutions soumises à son approbation.

Nous vous invitons à rejeter cette résolution.

5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat par la société de ses actions, en vue d'intervenir si nécessaire sur le marché des titres à des fins de régularisation ou gestion des cours, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la mise en œuvre d'un programme de stock options, ou encore d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction de capital de la société.

Dans ce cadre un contrat de liquidité a pu être souscrit dans les conditions rappelées ci-dessus (point 4.3.3 du Rapport de Gestion).

L'autorisation dont il s'agit ayant fixé un délai expirant le 28/11/2011, nous vous proposons de la renouveler pour une nouvelle période de 18 mois courant du jour de cette décision. Les propositions que nous formulons à cet égard sont contenues dans le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous demandons de les approuver.

6 JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons, au titre de la période allant de juillet 2011 à juillet 2012, de décider l'attribution de jetons de présence au conseil d'administration d'un montant de 3000 euros, et conférer à ce dernier la tâche de répartir ce montant entre chacun de ses membres.

7 RAPPORT DE GOUVERNANCE AUX ACTIONNAIRES

En application des recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MIDDLE-NEXT, votre Conseil, lors de sa séance du 29 Janvier 2010 a validé comme méthode d'évaluation de son fonctionnement et de la qualité de ses travaux, les premiers critères suivants :

- nature des questions traitées par le Conseil ;
- qualité des informations transmises aux administrateurs ;
- nombre des réunions du Conseil et assiduité des administrateurs ;
- durée des séances et qualités des débats.

Pour l'exercice 2010 sur la base de ces critères, le fonctionnement du Conseil et la qualité de ses travaux ont été jugés satisfaisants.

Les suggestions d'amélioration ont notamment porté sur la composition du Conseil ; ses membres estimant opportun de l'enrichir d'un ou plusieurs administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration

8 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

8.1 Avis de réunion valant avis de convocation

MM et Mmes les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le Lundi 27 Juin 2011 à 14 heures 30 minutes au siège social 43 rue des Francs Bourgeois 75004 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

8.2 Ordre du jour

8.2.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil sur la marche de la Société, rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Attribution de jetons de présence au conseil d'administration ; fixation du montant ; pouvoirs au conseil d'administration pour les répartir entre ses membres ;
- Rapport de gouvernance aux actionnaires ; validation de la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil et de la qualité de ses travaux.

8.2.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- renouvellement du programme de rachat d'action mis en œuvre selon décision de l'assemblée générale du 28 Juin 2010 ; pouvoirs au conseil d'administration en conséquence ;
- projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332 - 18 à L 3332 - 24 du Code du Travail relatifs aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE) ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés ; pouvoirs au conseil d'administration ;

8.3 Texte des projets de résolutions

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, le rapport du conseil d'administration et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels sociaux à savoir le

bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leurs missions aux Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 s'élevant à 967.011 €.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en euros)	Montant Total (en euros)	Date de mise en règlement
2007	0,37	*249 167,99	17/09/2008
2008	0,17	*114 362,57	18/09/2009
2009	0	0	-

* après impact des actions auto-détenues

Les dividendes mis en paiement en 2008 au titre de l'exercice 2007 et ceux mis en paiement en 2009 au titre de l'exercice 2008 sont éligibles à l'abattement sur les revenus de capitaux mobiliers.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2010 et du rapport des Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes, approuve ces comptes consolidés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225 - 38 du Code de Commerce approuve son contenu ainsi que les opérations dont il s'agit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'attribuer au Conseil d'Administration au titre de la période courue du 1^{er} Juillet 2011 au 30 Juin 2012 des jetons de présence pour un montant global de 3 000 €. Le Conseil d'administration fixera librement le montant des jetons de présence revenant à chaque administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport de gouvernance établi par le Conseil d'administration en approuve les termes. L'assemblée générale ordinaire valide la méthode d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de la qualité de ses travaux telle que présentée dans le rapport dont il s'agit.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire rappelle que par décision du 28 Juin 2010, elle a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pur une durée qu'elle décide de renouveler.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration pour une période de dix huit mois, à compter de ce jour, conformément aux articles L. 225 - 209 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67.465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 6 746 500 €.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225 - 129 - 6 et L. 225 - 138 - 1 du Code de Commerce et L. 3332 - 18 et L. 3332 - 24 du Code du Travail. :

- autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires en numéraire réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225 - 180 du Code de Commerce) adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue dans le plan en application des articles L. 3332 - 25 et L. 3332 - 26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans), à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur William HALIMI Président du Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire y compris substituer.

Le conseil d'administration.

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Table de concordance

Informations	Pages	Informations	Pages
1. Personnes responsables		10. Trésorerie et capitaux	
1.1 Nom et fonctions des personnes responsables	5	10.1 Capitaux de l'émetteur	53
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	5	10.2 Source et montant des flux de trésorerie	52, 78
2. Contrôleurs légaux des comptes		10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	62, 90
2.1 Nom et adresses des contrôleurs légaux	6	10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés ou n'ayant pas été renouvelés	6	10.5 Sources de financement attendues	na
3. Informations financières sélectionnées		11. R&D, brevets et licences	37, 42
3.1 Informations historiques	32-34	12. Informations sur les tendances	39
3.2 Informations intermédiaires	na	13. Prévisions ou estimations du bénéfice	na
4. Les facteurs de risque	42-44, 68-69	14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
5. Informations concernant l'émetteur		14.1 Organes d'administration et de direction	99-115
5.1 Histoire et évolution de la société	11,21	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	na
5.1.1 Nom et raison sociale	11	15. Rémunérations et avantages	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	11	15.1 Rémunération et avantages en nature	68, 110-114
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	11	15.2 Pensions, retraites et autres avantages	61
5.1.4 Siège social et forme juridique	11	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
5.1.5 Événements importants	21	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 101
5.2 Investissements	36	16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	101
6. Aperçu des activités		16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	102-104
6.1 Principales activités	32-34, 54, 65-66	16.4 Régime de gouvernement d'entreprise	102
6.2 Principaux marchés	25-28, 65-66	17. Salariés	
6.3 Événements exceptionnels	na	17.1 Effectifs	40-41, 67, 97
6.4 Dépendance de l'émetteur	na	17.2 Participations et stocks options	15, 110-111
6.5 Position concurrentielle	na	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	112-113
7. Organigrammes		18. Principaux actionnaires	
7.1 Description sommaire du groupe	31-32	18.1 Nom des personnes détenant des droits de vote	15,38
7.2 Liste des filiales importantes	54, 84-85	18.2 Différents droits de vote	12,15
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		18.3 Contrôle de l'émetteur	15, 102-108
8.1 Immobilisations corporelles	25, 59, 81-83		
8.2 Question environnementale	na		
9. Examen de la situation financière et du résultat			
9.1 Situation financière	50-97		
9.2 Résultat d'exploitation	31-45, 51, 76-77		

Table de concordance

18.4 Accords risquant d'entraîner un changement de contrôle	na
<hr/>	
Informations	Pages
<hr/>	
19. Opérations avec des apparentés	32
<hr/>	
20. Informations financières concernant le patrimoine la situation financière de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	7
20.2 Informations financières pro forma	na
20.3 Etats financiers 2010	50-69, 74-97
20.4 Vérification des infos. financières	7, 49, 71-73
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2010
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.7 Politique de distribution des dividendes	17, 37, 114
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	42-43, 61, 89-90
20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	na
<hr/>	
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	14
21.2 Actes constitutifs et statuts	11-13, 102-108
<hr/>	
22. Contrats importants	na
<hr/>	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	na
<hr/>	
24. Documents accessibles au public	7
<hr/>	
25. Informations sur les participations	32, 35 55, 84-85

na : non applicable



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 juin 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

WILLIAM HALIMI
Président Directeur Général

JEAN-MICHEL LAGARDE
Directeur Général Adjoint
T (33) 1 53 01 88 01

CORINNE PUISSANT
Actus Finance
T (33) 1 53 67 36 57
cpuissant@actus.fr

BOUTIQUES
PARIS
62, rue du Faubourg Saint-Honoré
T(33) 1 42 66 05 87
50, avenue Montaigne 8e
T(33) 1 42 25 05 25
67, rue des Saints Pères 6e
T(33) 1 45 44 37 21
35, rue de Grenelle 7e
T(33) 1 45 44 85 14
43, rue des Francs-bourgeois 4e
T(33) 1 53 01 88 05
23, rue Etienne Marcel 1er
T(33) 1 40 26 43 65
Printemps, 64 bd Haussmann 9e
T(33) 1 42 82 63 76

MILAN
Via Sant' Andrea, 17, 20121 Milano
T(39) 02 76 01 39 73
Via Manzoni, 45, 20121 Milano
T (39) 02 29 06 02 16

NEW YORK
115-117, Wooster street NYC 10012
T (1) 212 625 1938

LOS ANGELES
405 N. Rodeo Drive. Beverly Hills CA90210

MONACO
Galerie du Métropole. 17, avenue des Spélugues
T 00377 99 99 98 99

MOSCOU
GOUM, 3, place Rouge Moscou

EKATERINBOURG
Limerence, 8 Voyevodina. 620014 Ekaterinbourg. Russie

KRASNODAR
Crystal Center, 327 Severnaya Str. Russie

BEYROUTH
2 Park Avenue. Beirut Central District. Solidere. Liban

www.barbarabui.com

